

info 107

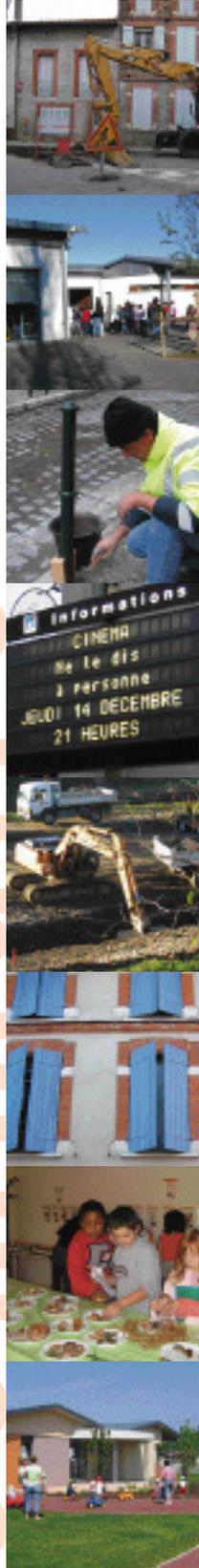


Bulletin d'informations municipales

Dossier :
Projet d'Aménagement
et de Développement
Durable

n° 41 – janvier 2007

Et nos pages : urbanisme, travaux, cadre de vie, budget, culture, associations, info services...



Editorial 3

Travaux

- Place de la République 4
- Rue du Préau et rue Lucien Cassagne 4
- Giratoire de la Dourdouille 5
- Cour du centre associatif rue Lucien Cassagne 5
- Unité territoriale SUD de la DDE 5
- Déjà réalisés 5
- Visite en images au Groupe scolaire Henri Chanfreau 6

Dossier : Révision du Plan Local d'Urbanisme

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

- Les axes majeurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable 8
- Les orientations particulières d'aménagement 24

Cadre de vie

- L'opération façades se poursuit 50

Culture

- Lecture – spectacle, musique et art contemporain 50

Vie associative

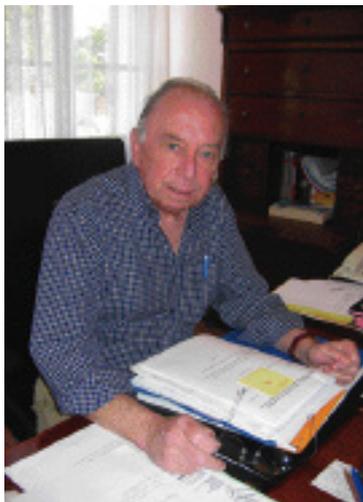
- Exposition de la société mycologique :
Un succès pour cette première édition 52
- 11, 12, 13 mai, week-end Ciné-gastronomique 52
- Expositions à la galerie municipale 52
- Le COC fête ses 50 ans 53
- Avez-vous déjà songé au covoiturage ? 53
- Concert G.I.P. école de musique 53

Carbone Info Services 54-56

- Élections 2007 54
- La crèche Mousseline et Caramel est désormais intercommunale 55
- Un nouveau service à la Mairie : achats et marchés publics 55

Bulletin d'informations municipales de Carbone, n° 41 janvier 2007.

Édité par la mairie, 31390 Carbone • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Francine Bouffartigue, avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie • Conception et réalisation : **MAG**éditions, 0561 87 15 15



Mes chers concitoyens,

Si gouverner c'est prévoir, prévoir c'est se projeter dans l'avenir, un avenir à court, moyen et long terme.

C'est se faire une idée de notre ville demain et après demain dans tous les domaines, en particulier les diverses zones à déterminer, à aménager, à protéger, les nouvelles voies de circulation à tracer et à mettre en réseau, les implantations des divers équipements publics à choisir. C'est ce que nous faisons à raison d'une réunion hebdomadaire. Avec le concours du cabinet spécialisé dans l'étude du Plan Local d'Urbanisme, les membres de la commission s'efforcent de traduire vos attentes qui nous sont remontées grâce au dépouillement de la consultation de novembre 2006 à laquelle vous avez bien voulu répondre.

Nous dessinons le futur de notre ville. C'est difficile mais passionnant car tous les paramètres ne nous sont pas connus, en particulier les grandes orientations nationales tributaires des scrutins à venir, ce qui doit donc nous inciter à une certaine prudence. Nous naviguons entre le souhaitable et le possible car nous savons que tout choix se traduit par un investissement.

Le deuxième chantier, bouclé celui-là, est celui de la crèche municipale dont la gestion est assurée depuis le 1^{er} janvier 2007 par la Communauté de Communes du Volvestre.

Nous savons qu'il faut sans cesse sur le métier remettre son ouvrage, c'est ce que nous faisons dans tous les domaines pour que notre ville développe les atouts qui sont les siens et qu'elle s'inscrive dans un avenir de dynamisme dans lequel chacun trouvera sa place.

C'est aujourd'hui que se prépare demain !

Je voudrais terminer, il n'est pas trop tard, pour vous renouveler, en particulier à ceux qui sont venus récemment s'installer à Carbonne, tous mes meilleurs vœux de santé, de réussite et de bonheur pour cette nouvelle année.

Votre maire,
Guy Hellé

éditorial

Place de la République



Comme vous avez pu le constater, les travaux d'aménagement du parking sont en cours de réalisation.



Ils concernent la création d'une soixantaine de places, la reprise de la chaussée et des trottoirs, la pose de mobilier urbain, la mise en place de l'éclairage public.

En raison du dépérissement de certains arbres et des risques qu'ils représentent pour la sécurité, quelques platanes et marronniers seront remplacés par des arbres de taille relativement forte.

Quant au traitement de la partie jardin public, nous vous en ferons part dans un prochain Info107. ●

Rue du Préau et rue Lucien Cassagne

La réfection de la voirie et des trottoirs du centre ville se poursuit : rue du Préau dans sa totalité et rue Lucien Cassagne en ce qui concerne la partie communale.

Attention : la rue Lucien Cassagne est interdite à la circulation pendant la durée des travaux, l'accès à la seconde partie de la rue est possible par la rue

du 14 juillet dont le sens de circulation a été modifié pour l'occasion. Automobilistes prudence ! ●



Qui intervient ?

Parking, réfection des trottoirs et voiries :

maître d'ouvrage : communauté de communes
maître d'œuvre : entreprise Burotec réalisation, entreprise TP Carbonne.

Pluvial :

maître d'ouvrage : commune de Carbonne
maître d'ouvrage délégué : communauté de communes
maître d'œuvre : entreprise Burotec réalisation, entreprise TP Carbonne

Eclairage public :

maître d'ouvrage : commune de Carbonne
maître d'ouvrage délégué : Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG).

Pose du mobilier urbain et arrosage intégré :

réalisation : services techniques de la ville.

Giratoire de la Dourdouille

Trois mois de travaux sont nécessaires à la réalisation des terrassements, fondations, fossés, assainissement, trottoirs, chaussée, îlot central, éclairage public et abribus. Les services techniques de la ville se chargent des espaces verts.

Les travaux se font par demi-chaussée et une circulation alternée est en place pour toute la durée des travaux. Les automobilistes sont invités à utili-

ser des itinéraires tels que l'axe Capens-Carbonne ou Peyssies-Carbonne pour contourner d'éventuelles perturbations au niveau du trafic routier. ●

À noter :

Le panneau d'entrée dans l'agglomération sera déplacé avant le nouveau giratoire. La vitesse sera dès lors limitée à 50 km/h entre les ronds-points de la Dourdouille et du Pradet.

Mise en place de l'arrosage intégré

Au stade Abbal et au jardin Abbal. Les travaux sont effectués en régie par les agents communaux.

Economiser l'énergie

La chaudière du gymnase Abbal devait être changée. Le choix s'est porté, pour la nouvelle installation, sur une chaudière à condensation. Une économie de 40 % sur la consommation de gaz sera ainsi réalisée. La même opération est prévue pour la chaudière à fuel du centre associatif rue Lucien Cassagne. Un diagnostic a été demandé pour le groupe scolaire Chanfreau afin d'étudier l'isolation thermique des bâtiments et l'efficacité du chauffage.

Cour du centre associatif rue Lucien Cassagne

Le nouvel agencement, décrit dans l'Info107 de juillet 2006, sera terminé au printemps. Aux travaux de terrassement et de voirie succéderont l'aménagement paysager et la pose de clôtures et portails. ●



Unité territoriale SUD de la DDE

En juillet dernier, nous vous annoncions la construction de cette unité, voici quelques informations complémentaires. La Direction Départementale de l'Équipement accompagne les communes dans les enjeux d'aménagement de leur territoire. La nouvelle organisation renforce la relation de proximité et favorise la prise en compte des réalités locales.



Les missions de la nouvelle unité

L'Unité Territoriale Sud, dirigée par Michèle Lavielle, gère la planification communale, l'application du droit des sols, l'ingénierie d'appui territorial et ce sur un terrain d'action correspondant à l'aire définie par le S.C.O.T.(*) du Sud toulousain, soit 99 communes.

La mission de planification communale consiste en une aide apportée à la collectivité territoriale dans l'élaboration des documents d'urbanisation et la mise en œuvre des politiques de l'Etat. Le pôle instruction des droits des sols concerne l'instruction des permis de construire et de lotir. Enfin, l'ingénierie d'appui territorial s'intéresse à la réalisation des études pour des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

D'une façon générale, la mairie reste l'interlocuteur privilégié des particuliers pour toutes les demandes qui relèvent de la compétence de la DDE. Le public peut toutefois être orienté, sur les

Déjà réalisés

- Rénovation des vestiaires du stade Abbal.
- Mise en conformité de la station d'épuration
- Pose de barrières et de potelets au centre ville (réalisée par les services techniques).
- Prolongement de l'assainissement et déviation du réseau pluvial avenue Aristide Briand.



Pose des potelets par nos services techniques.

conseils du service urbanisme de la ville, vers les bureaux de l'Unité Territoriale Sud pour des questions spécifiques. ●

(*) S.C.O.T. : Schéma de COhérence Territorial.

travaux

Visite en images au Groupe scolaire Henri Chanfreau

La comparaison de ces clichés pris à l'école primaire est probante : les travaux de rénovation et d'extension confèrent un aspect bien agréable au groupe scolaire.

Après la réfection des toitures, les façades repeintes, les menuiseries remplacées, l'insertion de panneau bois, le changement des clôtures, ne sont pas les seuls facteurs d'embellissement ; la quinzaine d'arbres plantés dans la cour en mars 2006 améliore le cadre de vie des enfants.



le nouveau préau.

Visite à la
bibliothèque municipale.

Construction d'un bassin de rétention au Logis

L'imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation augmente les phénomènes de ruissellement et les risques d'inondation lors de fortes précipitations. Le bassin de rétention réalisé au Logis est un dispositif de collecte et de stockage des eaux pluviales prévu pour recueillir les eaux de la zone sud-ouest de la ville qui seront ainsi progressivement déversées dans la Garonne.



Dernièrement, un nouveau préau a été construit dans le prolongement arrière des bâtiments de l'école primaire. Sa fonction est double : abriter les enfants qui fréquentent la cour arrière lors des intempéries et protéger les classes du rayonnement solaire au printemps.

Des issues de secours permettant l'évacuation directe des classes vers l'extérieur ont récemment été créées.

Depuis plusieurs années, l'école a sa propre bibliothèque ouverte au prêt pour les élèves ; le sol vient d'être changé et le lieu est très convivial.

Cela ne dispense pas les élèves de se rendre, avec la classe, à la bibliothèque municipale, visiblement avec plaisir et intérêt !

Ponctuellement, une certaine effervescence règne sur les platebandes de l'école primaire en dehors des heures de récréation : une classe de CM1 s'affaire autour de son jardin potager.

Sécurité aux abords du groupe scolaire Henri Chanfreau

Parents, les enfants à l'arrière du véhicule, doivent être attachés, même pour des trajets très courts.

Stationnement : respectez la signalisation, un deuxième parking aux abords de l'ancienne gendarmerie est disponible – accès par l'avenue de Toulouse.



L'école avant rénovation.

L'école après rénovation.



Depuis trois ans, deux jardins formés de 14 petites parcelles délimitées par des allées cimentées ont été aménagés par le service cadre de vie de la ville ; une cabane à outils, des points d'eau pour l'arrosage et un composteur ont également été installés.

Deux classes avaient, dès lors, bâti un projet pédagogique autour du jardin potager. En pratique, les élèves se répartissent en binômes sur chaque parcelle. Ils préparent le potager, l'entretiennent, choisissent les légumes ou les fleurs qu'ils souhaitent y voir pousser, arrosent et récoltent. Chaque binôme est autonome. Cette activité est riche en apprentissage, elle fait appel à l'agilité, à la patience et au respect mutuel. Elle offre à l'enseignant un excellent support pour aborder en classe des questions de nutrition, de sciences, de mathématiques, et même de géographie, lorsqu'il s'agit d'identifier l'origine d'une plante.

Cette année, un troisième potager sera préparé.



À l'école maternelle, une aire de jeux supplémentaire a été installée.

La croissance démographique à Carbone laisse présager que d'ici quelques années, l'école Henri Chanfreau ne pourra absorber les besoins en matière de scolarisation. L'élaboration du PLU tient compte de cette évolution et les réflexions quant à l'implantation d'une seconde école se précisent (voir dossier dans ce numéro).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

Véritable schéma directeur et pièce essentielle du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit la politique d'urbanisme pour les 10 prochaines années.

Elaboré par une commission comprenant élus, techniciens et partenaires (Atelier Sol et Cité, DDE, Conseil Général), il vous présente les grandes orientations qui vont guider les choix d'aménagement et de développement de Carbonne dans les années qui viennent.

Trois grands thèmes ont guidé la réflexion :

- le développement d'une urbanisation contenue autour des pôles de vie avec des objectifs de mixité urbaine et sociale,
- le soutien au développement économique, et
- la valorisation des éléments naturels et paysagers.

Accompagnant le PADD, sont proposées des orientations particulières d'aménagement concernant les différents quartiers et définissant l'esprit de leur aménagement pour la réalisation des projets, ainsi :

- la restructuration du quartier de la Guinguette,
- la création d'un nouveau pôle mixte à Millet,
- la densification du quartier de la Gare,
- la structuration du hameau de la Terrasse,
- l'organisation du quartier de Reyat-Bérot en lien avec la gare.

Ce numéro de l'info 107 vous présente le compte rendu de la consultation de la population de Carbonne. Il conforte les grandes lignes du PADD. Dans le cadre de cette concertation, les habitants de Carbonne sont invités à une grande réunion d'information et de débats sur le PADD le :

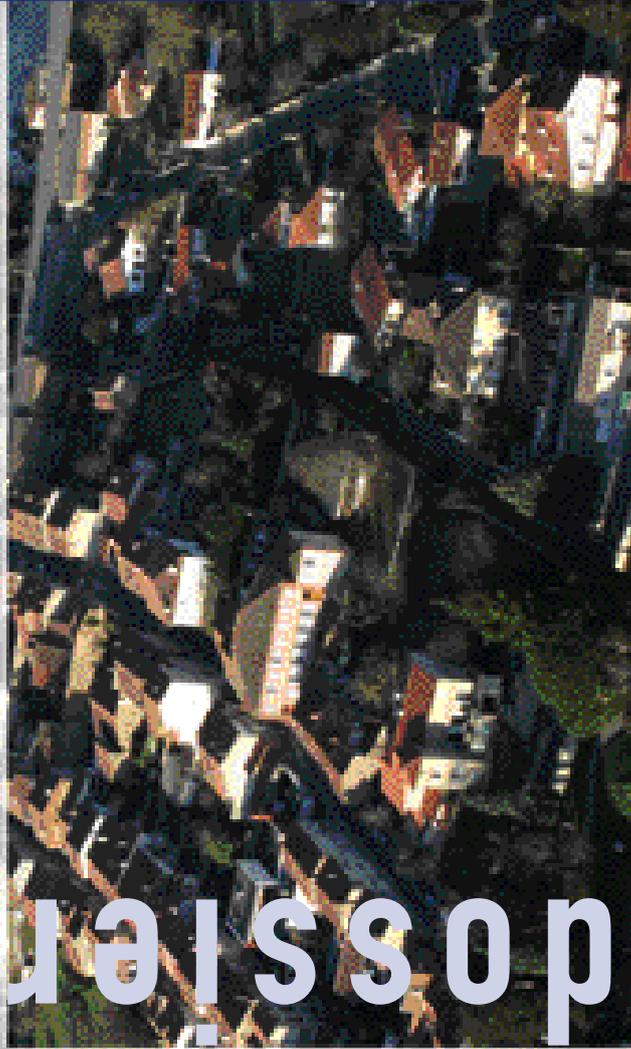
jeudi 1^{er} mars 2007
à 20 h30 au Centre Socio Culturel

Une exposition à la Mairie présentera les détails du PADD résumé dans ce numéro. Les orientations, le PADD et les travaux de la commission du PLU peuvent être consultés également sur le site internet de la Mairie : www.ville-carbonne.fr.

DOSSIER

AU SOMMAIRE

- Les axes majeurs du P.A.D.D.
- Valoriser les éléments naturels et paysagers remarquables et prendre en compte les sites sensibles ou soumis à des risques naturels
 - Développer le réseau des pôles d'activités complémentaires
 - Soutenir le dynamisme de la structure économique
- Les orientations particulières d'aménagement - définition
- Restructurer le quartier de la Guinguette
 - Créer un nouveau pôle mixte à Millet
 - Densifier le quartier de la gare
 - Structurer le hameau de la Terrasse, comme entrée de ville sud-ouest
 - Organiser le quartier Reyat-Bérot en lien avec la gare



La participation de la population de Carbonne à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de la concertation qui accompagne l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme par le Conseil Municipal, un questionnaire a été envoyé à la population de Carbonne fin octobre.

Cette enquête d'opinion a permis aux Carbonnais d'exprimer leur avis sur les grandes questions qu'aborde le PLU concernant le cadre de vie. 450 questionnaires ont été retournés à la mairie, soit 25 % des envois couvrant tous les foyers de Carbonne.



Résultats et analyse de la consultation

Le développement urbain à maîtriser

Une petite majorité de Carbonnais pensent que la population de Carbonne peut, dans les dix prochaines années, augmenter jusqu'à 10 000 habitants. 58 % y sont favorables, 42 % ne le souhaitent pas. Par contre au-delà de 10 000 habitants, c'est un refus franc et massif. 85 % de non.

C'est donc un développement modéré que souhaitent les Carbonnais, attachés pour la plupart au cadre de vie qu'ils jugent dans la majorité harmonieux pour 65 %, donnant la préférence à un habitat dispersé (pavillonnaire) pour 60 % plutôt que densifié au centre (49 % de oui).

Si l'extension de Carbonne est souhaitable pour 53 %, elle doit se réaliser plutôt de l'autre côté de la voie ferrée :

- route du Lançon et quartier du Lançon (63 %)
- avenue Jallier et chemin de Balas (63 %)

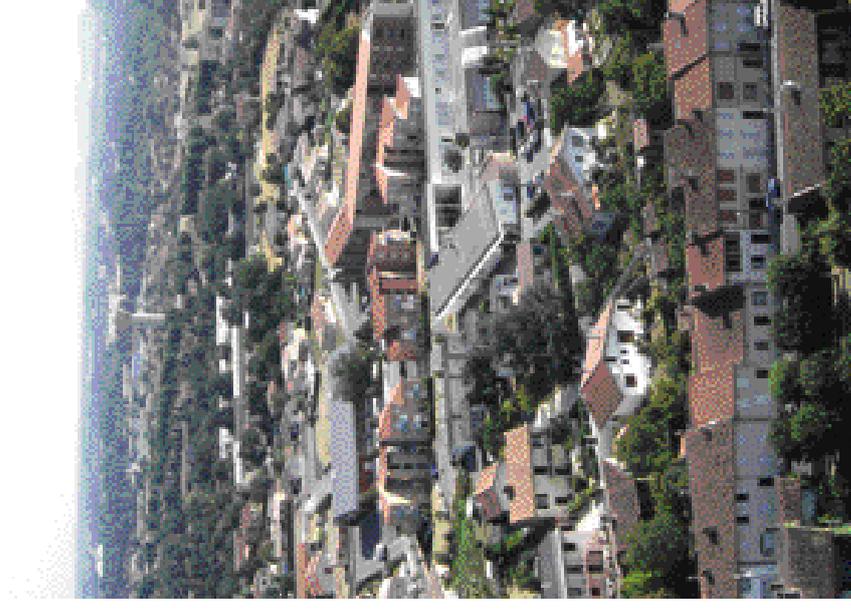
Les logements : développer le locatif

Il y a une pénurie de logements locatifs. Pour 64 % des réponses, l'offre de logements à louer est insuffisante pour les appartements et pavillons.

L'offre de logements à vendre est plus importante, mais largement insuffisante (58 % les appartements, 53 % les pavillons).

Les logements sociaux doivent être développés (58 % y sont favorables).

Les aides à l'amélioration de l'habitat ne sont pas toujours connues par 61 % et peu ont pu y avoir recours (11 %).



Le développement économique à accentuer

Une forte proportion juge nécessaire la création de nouvelles zones d'activités (77 %) avec une préférence aux zones artisanales (83 %) et commerciales (76 %) plutôt qu'industrielles (52 %).



Des équipements publics à poursuivre

Quels sont les équipements à privilégier pour accueillir une population plus nombreuse ? L'école (89 %), la piscine (84 %), la crèche (83 %) et les terrains de jeux pour enfants (83 %) sont plébiscités.

Viennent ensuite les jardins publics (75 %), le centre de loisirs (75 %) et la maison de retraite (73 %). Les terrains de sports sont jugés moins nécessaires (49 %) parce qu'ils paraissent actuellement assez nombreux et suffisants.

D'autres équipements non mentionnés sont cités : un lycée, une halte garderie, un parcours sportif de santé, des services de soins à domicile.

Circulation et stationnement à aménager

Les pistes cyclables sont plébiscitées (85 %) y sont favorables).

Les voies les plus citées sont l'avenue de Toulouse et la route du Lançon, l'avenue Pierre Martry, l'avenue Frédéric Mistral et la rue Victor Hugo.

Les secteurs à relier sont majoritairement :

- le centre ville et la gare
- le centre ville et les écoles et le collège.

Si les voies piétonnes sont moins demandées (58 %) en majorité autour des halles, par contre l'amélioration des trottoirs est réclamée.

Les parkings sont bien sûr insuffisants pour 61 % et, en cas de nouveaux parkings, les Carbonnais acceptent de marcher : 61 % sont favorables à des parkings excentrés.

Les Carbonnais n'ont pas de difficulté pour se déplacer à Carbonne (85%). Il n'y a donc pas de nécessité immédiate de transports publics pour 54 %.

Toutes les activités sont créatrices d'emplois et source de richesse pour la commune. La proportion de 48% ne souhaitant pas de nouvelle zone industrielle traduit sans doute une crainte pour l'environnement. Le petit commerce est plébiscité (95 %), plutôt au centre ville (89 %), mais aussi dans les nouveaux quartiers.

Parmi le petit commerce recherché, citons les petits services : cordonnerie, laverie automatique, photographie, vente de produits du terroir, alimentation bio, habillement. Sont également souhaités le développement du secteur médical spécialisé : ophtalmologue, pédiatre, radiologue, maison médicale de garde et du secteur du tourisme : tourisme vert, hôtellerie, ...

L'environnement à préserver

Y a-t-il assez d'espaces verts à Carbonne ? L'opinion est très partagée : 56 % de oui pour 44 % de non.

Beaucoup pensent qu'il faut protéger les espaces verts existants : côtes de la Garonne et de l'Arize, les Gages, les berges de la Garonne, le bois de Castres.

S'il faut en créer, la préférence des Carbonnais va aux jardins publics (81 %), dans les nouveaux quartiers (82 %), avec des aires de jeux pour enfants.

Enfin l'unanimité (94 %) est favorable à l'aménagement piétonnier des Berges de la Garonne qui doivent rester une zone protégée.



Les axes majeurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

1. VALORISER LES ELEMENTS NATURELS ET PAYSAGERS REMARQUABLES ET PRENDRE EN COMPTE LES SITES SENSIBLES OU SOUMIS A DES RISQUES NATURELS

- Préserver les sites naturels sensibles et les zones à risques naturels recensés
- Valoriser l'espace agricole en tant que patrimoine économique et paysager
- Améliorer le paysage et le cadre naturel en favorisant la valorisation de certains sites

2. PRIVILEGIER UNE URBANISATION CONTENUE AUTOUR DES POLES DE VIE, ET POURSUIVRE LES OBJECTIFS DE MIXITES URBAINE ET SOCIALE

- Privilégier une urbanisation contenue autour des pôles de vie, et poursuivre les objectifs de mixités urbaine et sociale
- Identifier et structurer les différents quartiers et les relier entre eux
- Aménager des liaisons douces entre les différents pôles stratégiques
- Prévoir les équipements publics nécessaires à la poussée démographique

3. SOUTENIR LE DYNAMISME DE LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE

- Développer le réseau de pôle d'activités complémentaires
- Conforter les exploitations de gravières en activité ou futures et assurer la reconversion des anciennes gravières
- Soutenir l'activité agricole en maîtrisant les limites entre espaces agricoles et espaces bâtis
- Entretien l'attractivité touristique du territoire

1.1 Préserver les sites naturels sensibles et zones à risques naturels recensés

L'objectif est de veiller à la protection des éléments naturels recensés sur le territoire et de réglementer des occupations du sol respectueuses de l'équilibre écologique qu'ils présentent.

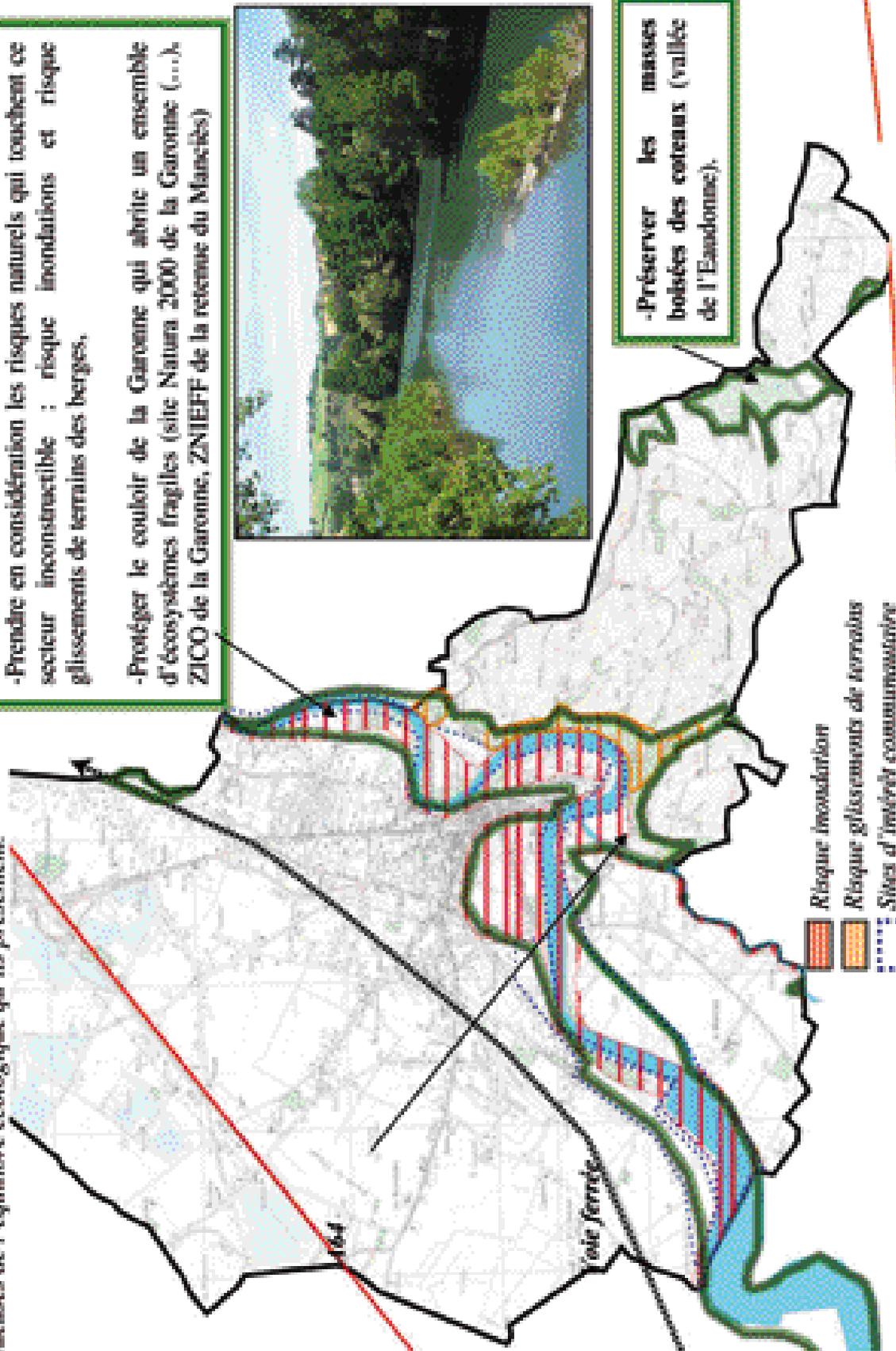
Affirmer une zone naturelle centrale le long de la Garonne

-Prendre en considération les risques naturels qui touchent ce secteur inconstructible : risque inondations et risque glissements de terrains des berges.

-Protéger le couloir de la Garonne qui abrite un ensemble d'écosystèmes fragiles (site Natura 2000 de la Garonne (...), ZICO de la Garonne, ZNIEFF de la retenue du Mancières)



-Préserver les masses boisées des cotteaux (vallée de l'Eaudoenne).



1.2 Valoriser l'espace agricole en tant que patrimoine économique et paysager

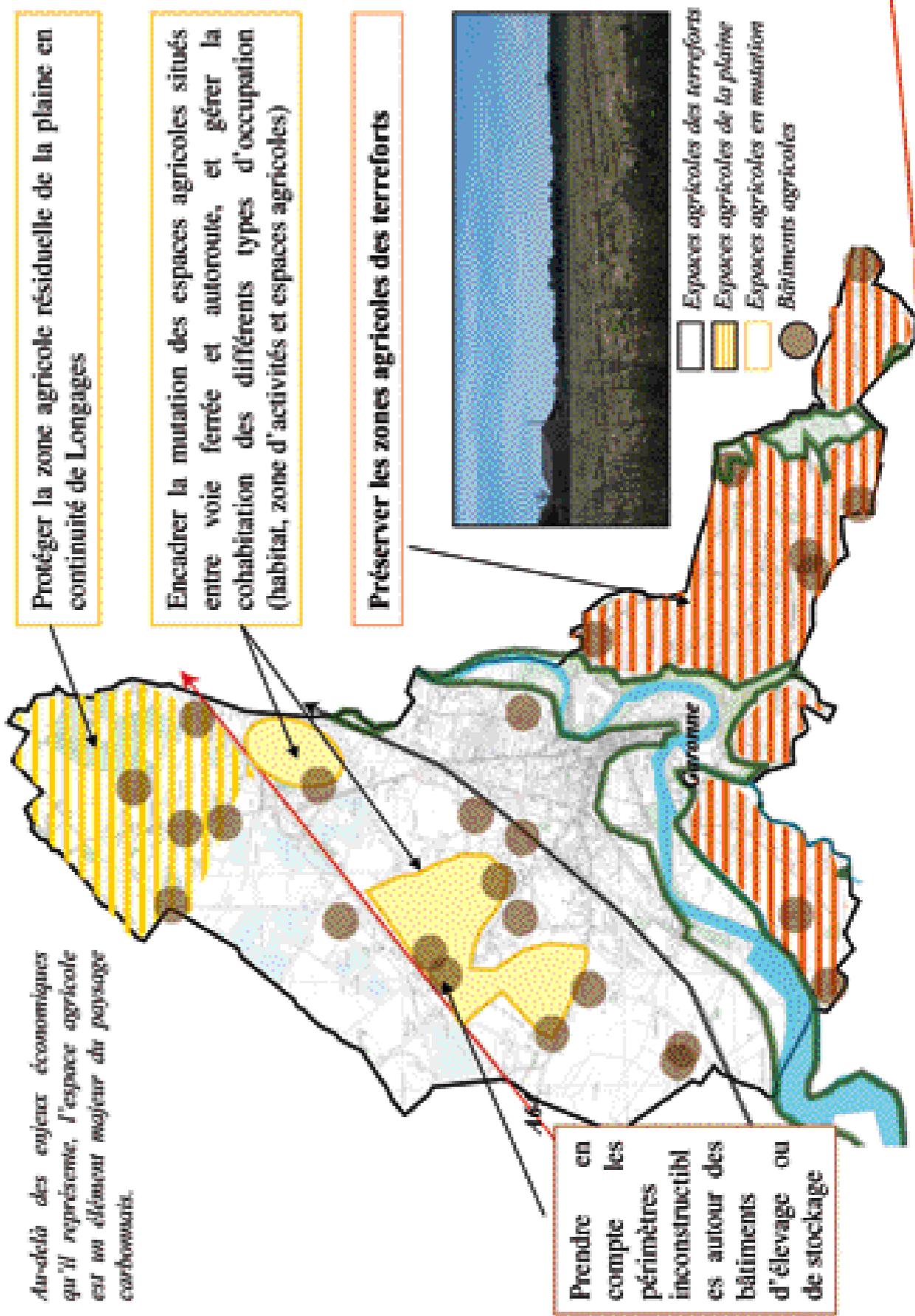
Au-delà des enjeux économiques qu'il représente, l'espace agricole est un élément majeur du paysage carbonnais.

Protéger la zone agricole résiduelle de la plaine en continuité de Longages

Encadrer la mutation des espaces agricoles situés entre voie ferrée et autoroute, et gérer la cohabitation des différents types d'occupation (habitat, zone d'activités et espaces agricoles)

Préserver les zones agricoles des terreforts

Prendre en compte les périmètres inconstructibles autour des bâtiments d'élevage ou de stockage



1.3 Améliorer le paysage et le cadre naturel en favorisant la valorisation de sites

Effectuer des traitements paysagers qualitatifs autour des sites d'activités majeurs

- > Créer un lac de pêche et une aire de loisirs sur l'ancienne gravière
- > Aménager et planter des zones « tampon » en accompagnement des zones d'activités d'Activestre et de la plaine du Thouet

Valoriser les éléments remarquables du paysage

- > Permettre une exploitation forestière maîtrisée du bois de Moureau.
- > Maintenir les autres espaces boisés classés existants.
- > Préserver et aménager le point de vue en haut des coteaux, route de Lacaugne.
- > Identifier et valoriser la zone inondable au lieu-dit « La nouvelle Gage » en affirmant la vocation de jardins et de parc.



Valoriser les éléments naturels et paysagers remarquables et prendre en compte les sites sensibles ou soumis à des risques naturels

Améliorer le paysage et le cadre naturel en favorisant la valorisation des sites

- Effectuer des traitements paysagers qualitatifs autour des sites d'activités majeurs
- Valoriser les éléments remarquables du paysage

Valoriser l'espace agricole en tant que patrimoine économique et paysager

- ✓ En préservant les zones agricoles des terreforts
- ✓ En protégeant la zone agricole résiduelle de la plaine en continuité de Longages
- ✓ En encadrant la mutation des espaces agricoles situés entre voie ferrée et autoroute, et gérer la cohabitation des différentes types d'occupation (habitat, zone d'activités et espaces agricoles)

En prenant en compte les périmètres inconstructibles autour des bâtiments d'élevage ou de stockage



Préserver les sites naturels sensibles et les zones à risques naturels recensés

- ✓ Affirmer une zone naturelle centrale le long de la Garonne
- ✓ Préserver les masses boisées des cotteaux

- Zone naturelle majeure de la Garonne et vallée de l'Eaubonne
- Bois de Meuzan
- Aire de loisirs et lac
- Espaces boisés classés
- Zone verte « tampon »
- Jardins Nouvelle Gage
- Espaces agricoles des terreforts
- Espaces agricoles de la plaine
- Espace agricole en mutation

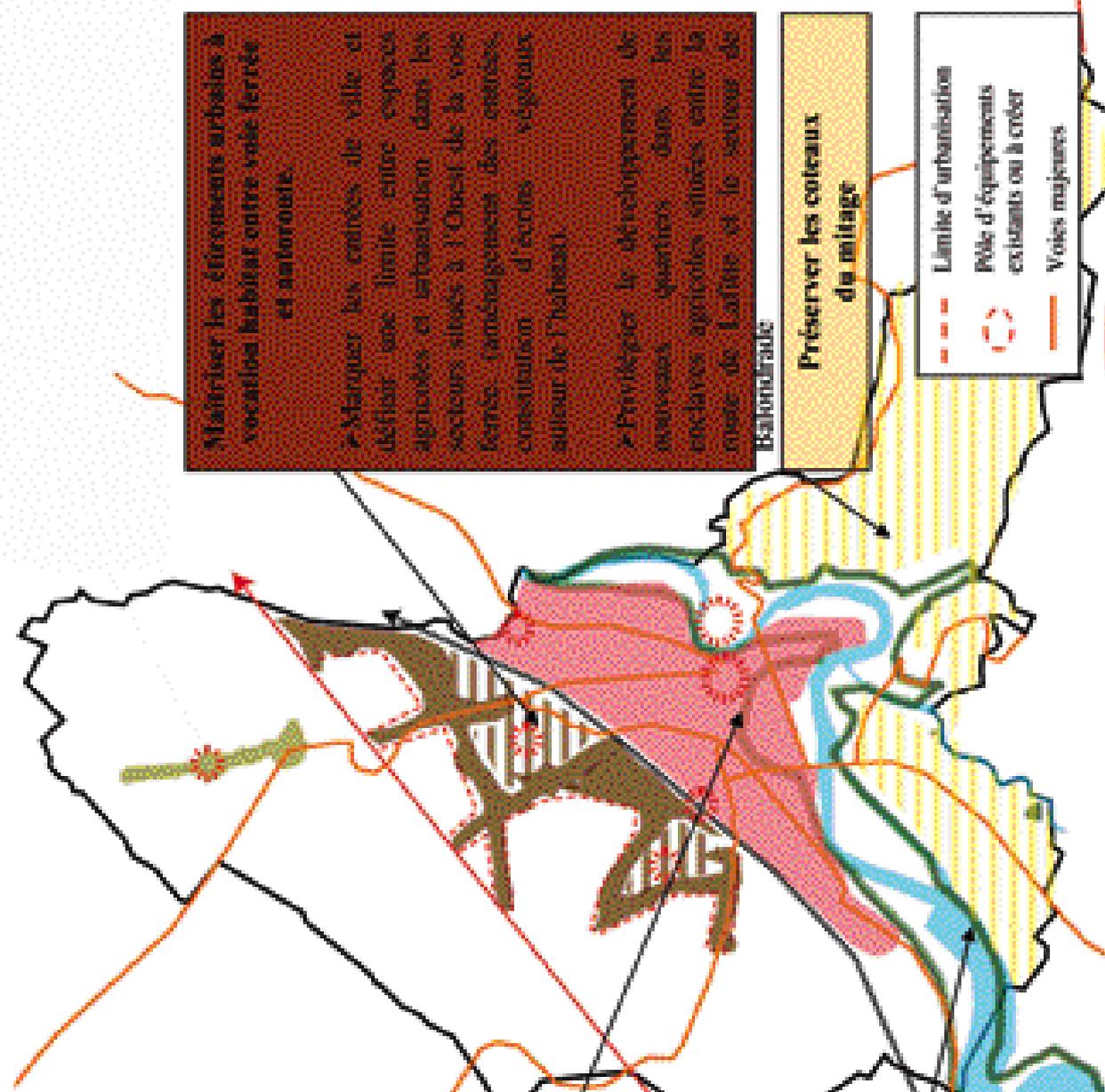
2.1 Privilégier une urbanisation contenue autour des pôles de vie, et poursuivre les objectifs de mixités urbaine et sociale

Urbaniser en priorité les secteurs disponibles à proximité du centre-ville et des grands pôles d'équipements, entre Garonne et voie ferrée

- Prévoir les réserves foncières nécessaires à l'accueil de nouveaux équipements.
- Axer une politique de logements sur la mixité sociale
- Aménager des liaisons transversales pour répartir les circulations et relier les différents quartiers et relier les voies cyclables et piétonnes
- Sécuriser les circulations piétonnes du centre
- Favoriser l'accueil de personnes âgées en centre-ville.

Préserver de toute urbanisation les coteaux, la zone inondable, le site sensible du Mançières

- En affirmant la Garonne comme limite naturelle à l'urbanisation
- En valorisant les terrains de La Terrasse en zone d'équipements sportifs et de loisirs
- En aménageant un jardin public de promenade à « la Nouvelle Cage ».



Maîtriser les étirements urbains à vocation habitat entre voie ferrée et autoroute.

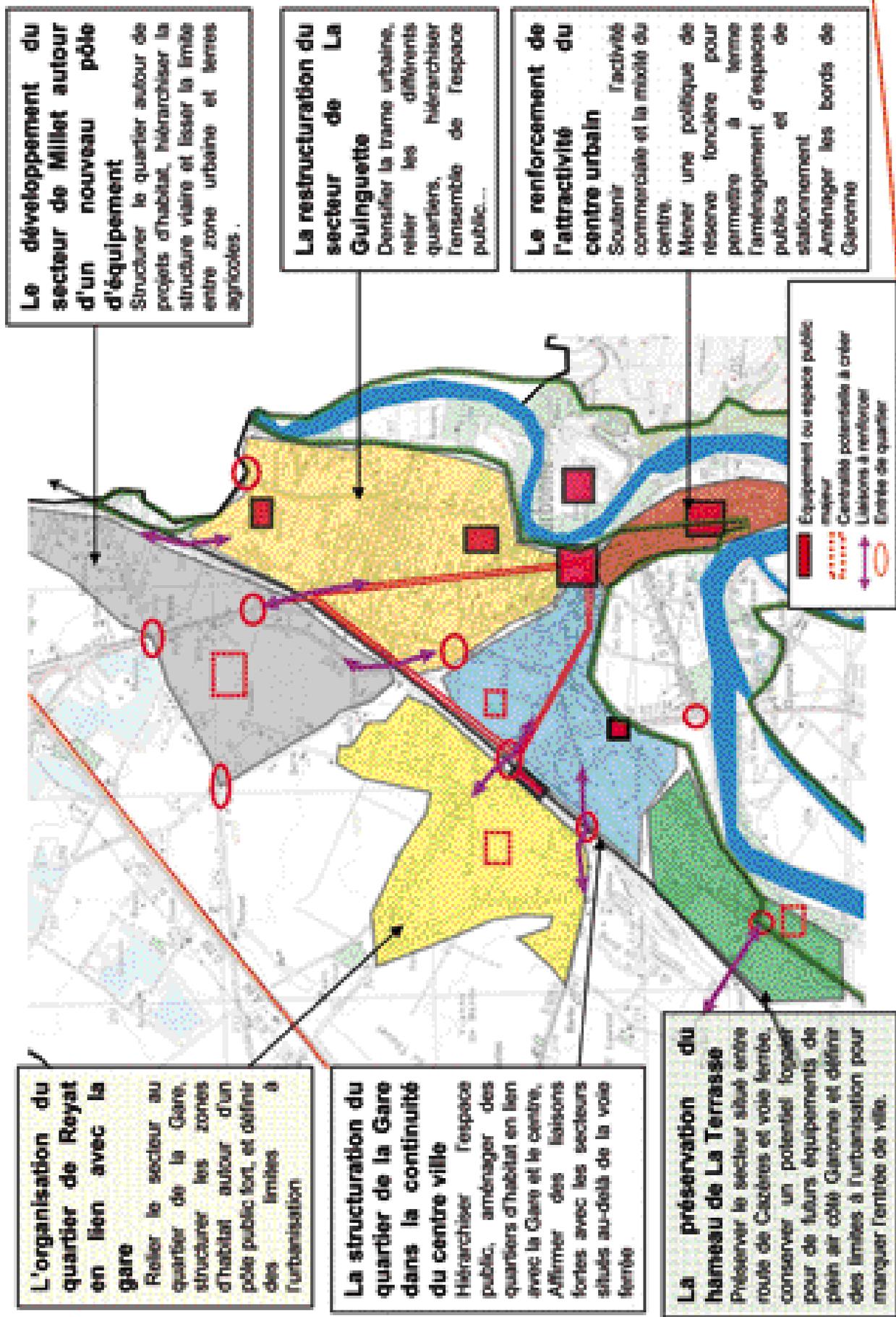
- Marquer les entrées de ville et définir une limite entre espaces agricoles et urbanisation dans les secteurs situés à l'Ouest de la voie ferrée (aménagement des entrées, constitution d'écarts végétalisés autour de l'habitat).
- Privilégier le développement de nouveaux quartiers dans les entrées agricoles situées entre la route de Laflite et le secteur de Balonfrade

Préserver les coteaux du mitage

Légende :

- - - Limite d'urbanisation
- Pôle d'équipements existants ou à créer
- Voies majeures

2.2 Identifier et structurer les différents quartiers, et les relier entre eux



2.3 Aménager des liaisons douces entre les différents pôles stratégiques

- Identifier et aménager un circuit de cheminements doux pour favoriser la découverte du territoire et relier les différents espaces attractifs de la commune.
- Aménager des accès piétons - vélos au centre.

Gare

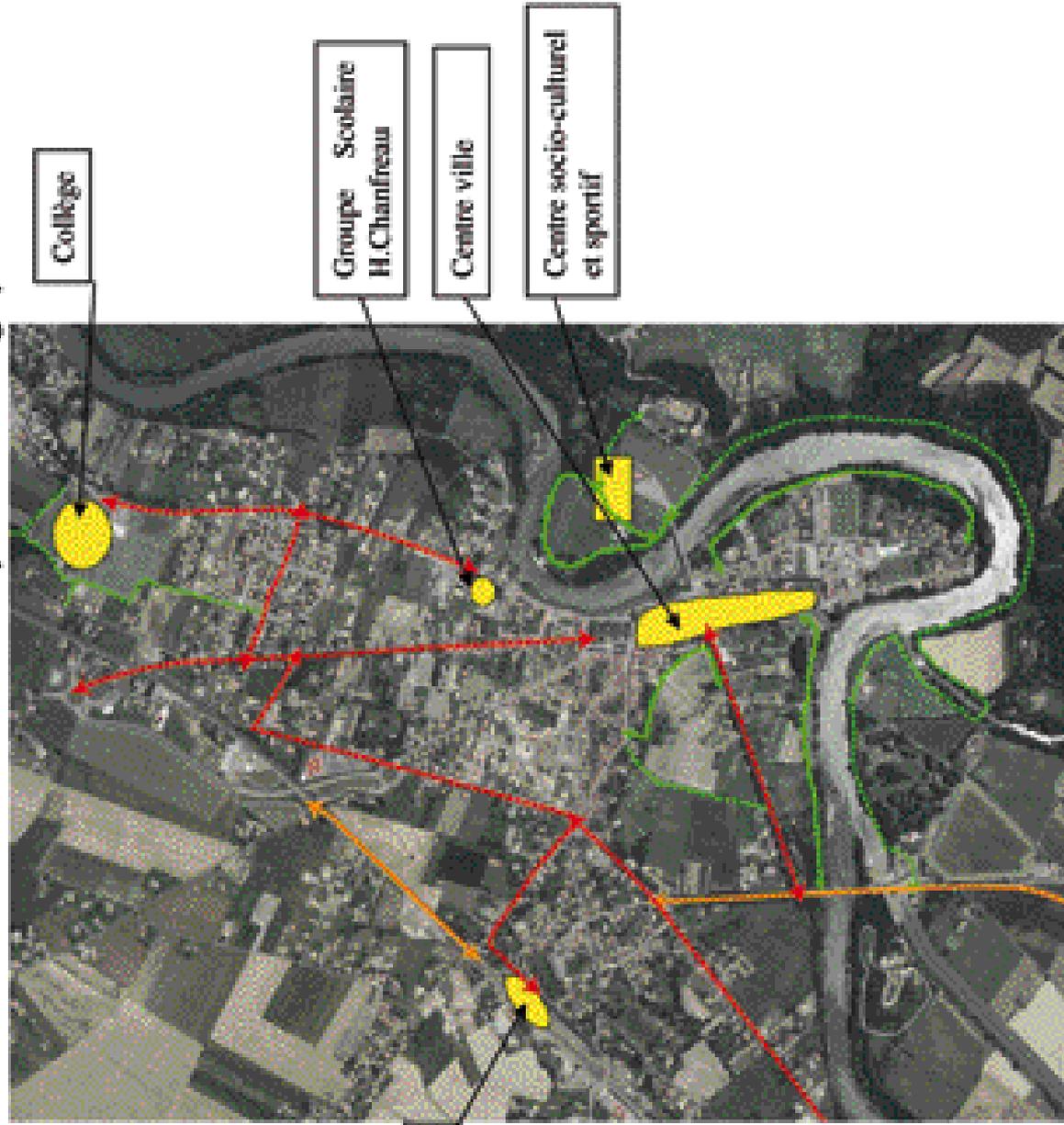
Relier le collège au groupe scolaire Chanfreau

Créer des accès directs au centre bourg

Faciliter la liaison centre ville - gare et quartiers péricentraux

Aménager une voie cyclable de contournement du centre

Créer des cheminements doux entre quartiers d'habitat et centre-ville (lotissement la guinguette, ou urbanisation récente du Logis)



- > Pôles cyclables existants
- > Pôles cyclables à réaliser
- > Chemins de randonnée existants
- > Chemins de randonnée à aménager
- > Pôle d'équipements ou de services

2.4 Prévoir les équipements nécessaires à la poussée démographique

Soutenir et contenir la dynamique démographique

Avec une population totale de 4335 habitants (recensement 2004), la commune a effectué une croissance de près de 17% ces 5 dernières années. Le souhait communal est de maintenir cette croissance: ainsi, à raison de 130 logements par an et d'une moyenne de 2.4 personnes par logement, la commune envisage d'absorber une population de 3200 à 4600 habitants supplémentaires sur les 10 à 15 ans à venir, et de rester par conséquent à long terme, sous le seuil des 10 000 habitants.

Mettre en place une desserte en réseau répondant aux besoins actuels et futurs

- Programmer une station d'épuration de plus grande capacité afin de subvenir aux besoins futurs en assainissement de la commune au lieu-dit La rivière et couvrir le maximum de zones urbaines en assainissement collectif.
- Assurer la desserte en réseau d'eau potable sur l'ensemble du territoire,
- Gérer un réseau pluvial efficace
- Poursuivre la politique d'enfouissement des réseaux
- Mettre en valeur et en sécurité des entrées de ville: route de Lafine, chemin de Laveran, Chemin de la Dourdouille, Carrefour avenue Mistral, Route de Cazères...

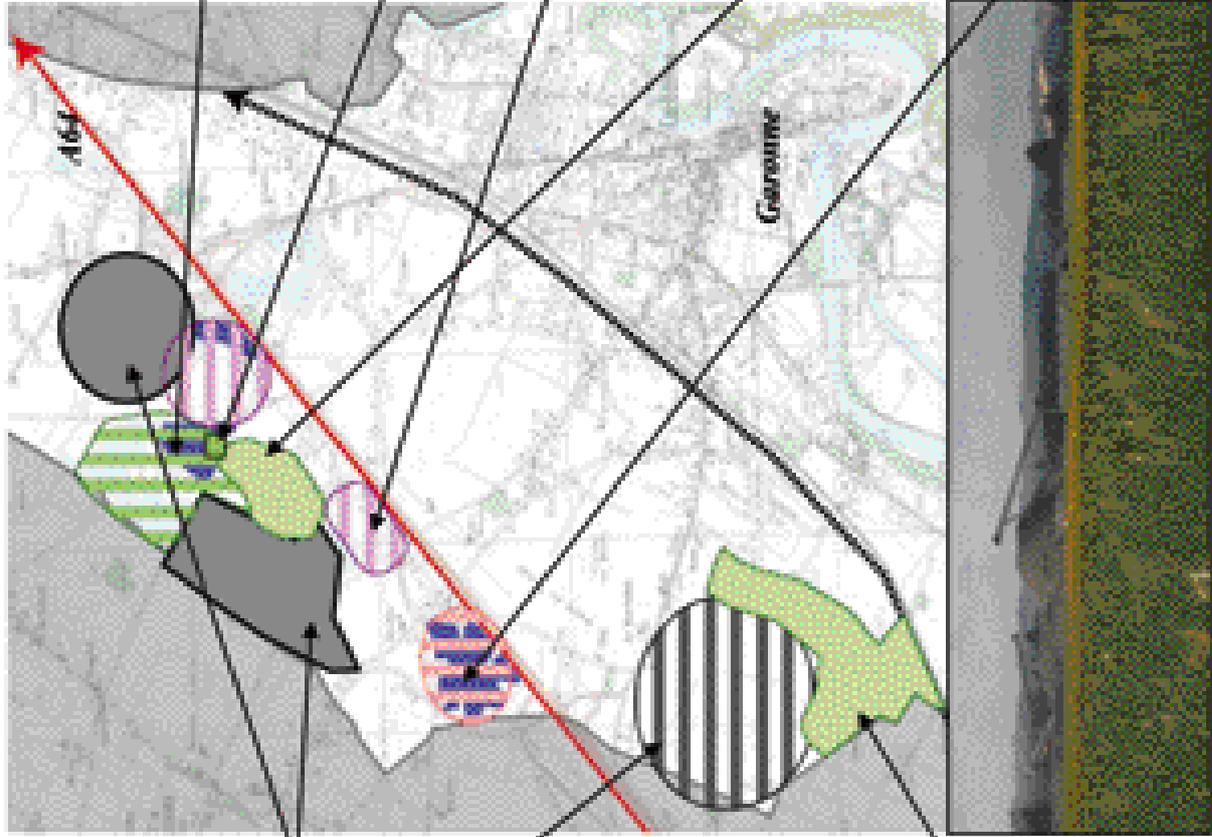
Programmer les équipements publics liés à la croissance démographique

- Préserver des secteurs d'équipements publics à proximité des zones d'habitat : équipements scolaires, sportifs, aménagement de jardins publics...
- Prévoir l'aménagement d'aires de stationnement dans le centre ville
- Réserver une aire d'accueil des gens du voyage au lieu-dit « Caillau » conformément à la loi du 31 mai 1990.

3.2 Conforter les exploitations de gravières en activité ou futures et assurer la reconversion des anciennes gravières

Conforter les exploitations de gravières

- En maintenant deux zones de gravière au Nord de l'autoroute
- En créant une nouvelle zone de gravière sur Cazeneuve, dans le prolongement des gravières de la commune de Lafitte, à l'écart des zones d'habitat existantes.
- En aménageant une zone verte « tampon » entre la future gravière, et les zones d'activités et d'habitat environnantes.



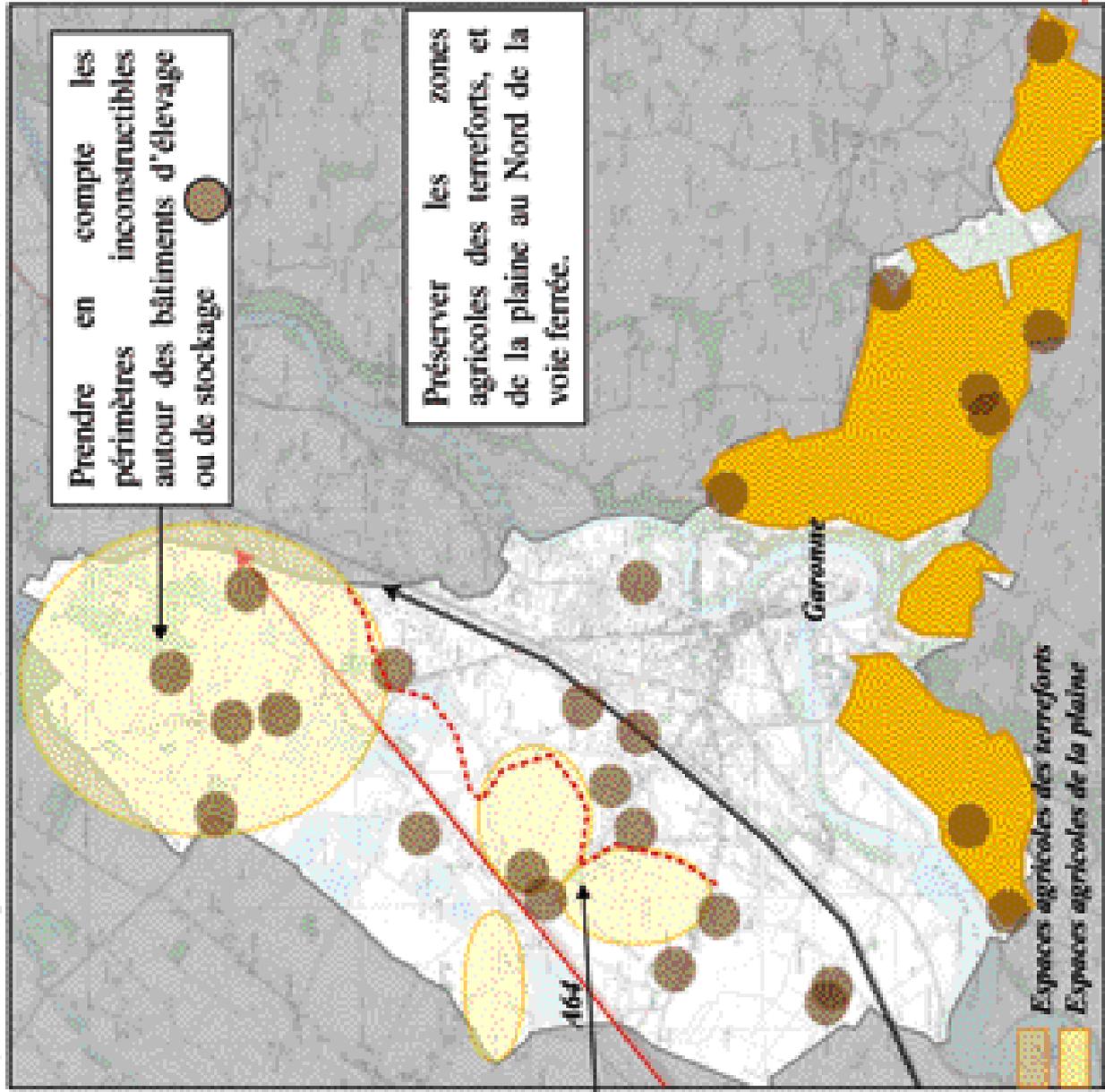
Aménager les gravières en fin d'exploitation

- Créer un lac de pêche et une aire de loisirs,
- Maintenir et étendre la déchetterie et la zone d'enfouissement
- Étendre la zone d'activités entre Activestre et St Michel.
- Comblir le lac de l'échangeur 27 pour permettre l'extension de la zone d'Activestre.
- Définir l'ancienne gravière de St Michel comme secteur d'enfouissement pour que la zone devienne à terme zone d'activités.

3.3 Soutenir l'activité agricole en préservant les espaces agricoles des terreforts et en maîtrisant les limites entre espaces agricoles et espaces bâtis dans la plaine

Face à la pression foncière que connaît la commune, l'objectif est de favoriser le maintien de l'agriculture en préservant un espace agricole ciblé.

Définir une limite claire entre monde rural et zone bâtie dans l'enclave agricole restante entre l'autoroute et la voie ferrée.



3.4 Entretenir l'attractivité touristique du territoire

La richesse paysagère du cadre naturel, la diversité des équipements, l'héritage patrimonial historique de Carbone sont autant d'éléments à préserver et à valoriser pour maintenir une certaine attractivité touristique, et plus largement protéger un cadre de vie remarquable

en créant une aire de loisirs, lac de pêche sur une ancienne gravière
En aménageant une zone de loisirs au lac de l'entrée depuis l'échangeur 27

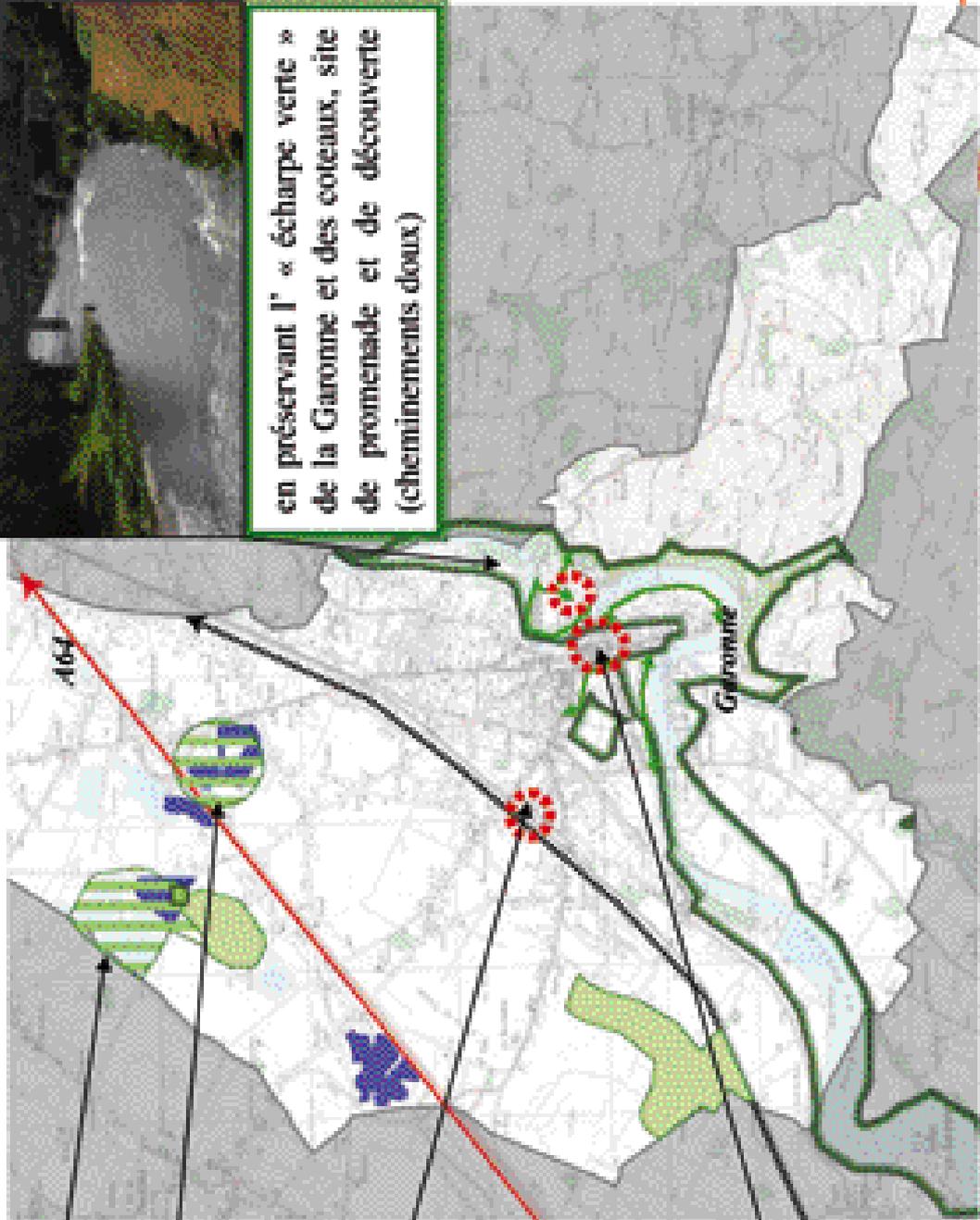
en aménageant le quartier de la Gare en tant que lien majeur avec l'agglomération toulousaine (pôle majeur des migrations travail / loisirs)



en valorisant le patrimoine historique.



en préservant l'« écharpe verte » de la Garonne et des coteaux, site de promenade et de découverte (cheminements doux)



Soutenir le dynamisme de la structure économique

Conforter les exploitations de gravières (en activité ou futures) et assurer la reconversion des anciennes gravières

Renforcer et développer les zones d'activités

- Maintenir la zone industrielle du Naudon,
- développer une vitrine qualitative d'activités le long de l'autoroute par l'extension de la zone d'activités d'Activestre vers l'échangeur 27 et vers St Michel
- Aménager une zone d'activités complémentaire à l'existant au Sud de l'autoroute autour de l'échangeur 26, plaine du Thouet.

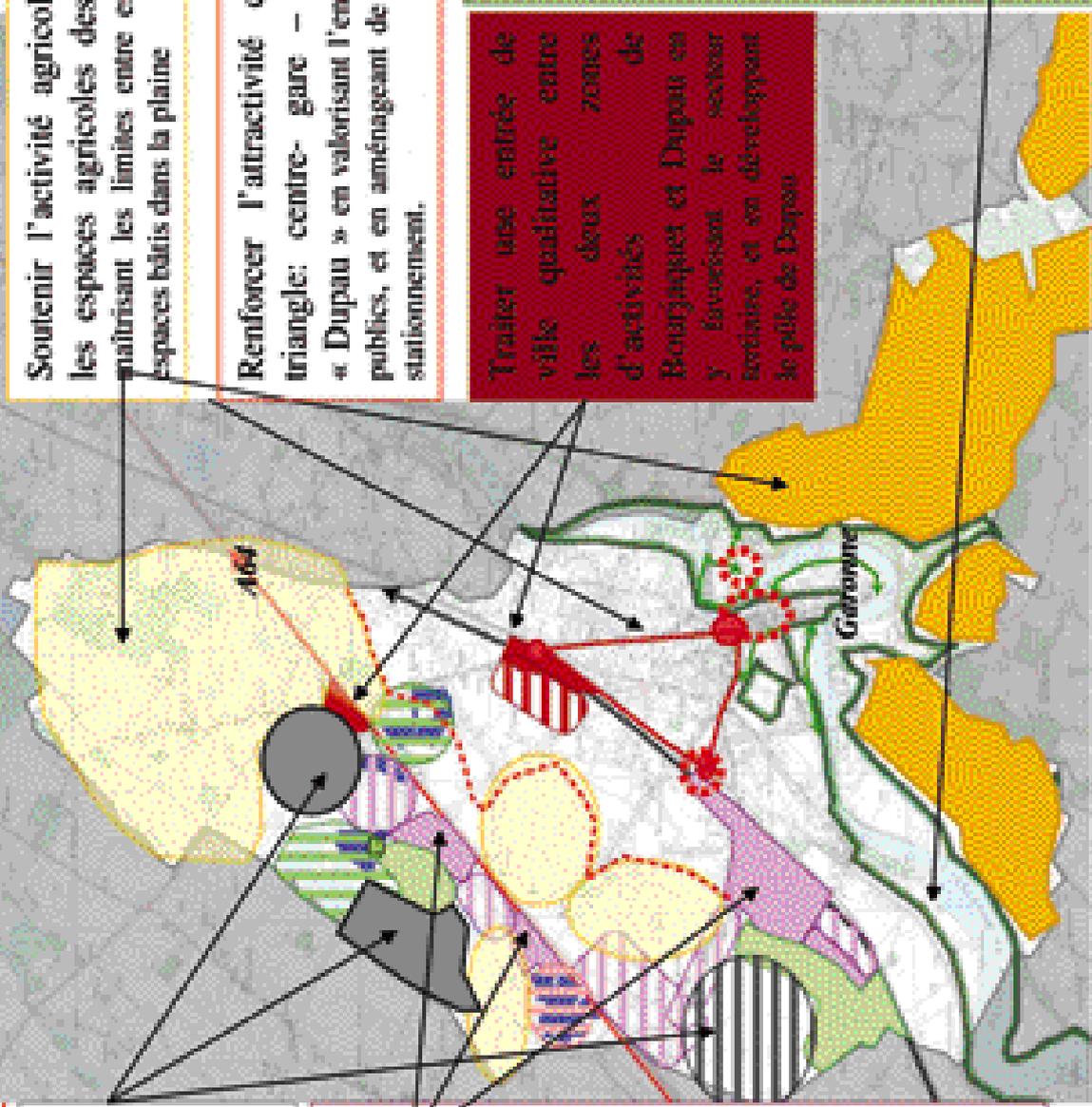
- Zone agricole de la plaine
- Zone agricole des terreforts
- Gravière en activité
- Future gravière
- Couloir touristique

Soutenir l'activité agricole en préservant les espaces agricoles des terreforts et en maîtrisant les limites entre espaces agricoles et espaces bâtis dans la plaine

Renforcer l'attractivité commerciale du triangle: centre- gare - entrée de ville « Dupau » en valorisant l'ensemble des espaces publics, et en aménageant de nouvelles aires de stationnement.

Traiter une entrée de ville qualitative entre les deux zones d'activités Bourjaquet et Dupau en y favorisant le secteur tertiaire, et en développant le pôle de Dupau

Entretien l'attractivité touristique du territoire en préservant l'« échape verte » de la Garonne, des cotéaux, en valorisant le patrimoine historique, et en aménageant le quartier de la gare.



- Pôle de commerces et services
- Zone d'activités tertiaires
- Extension zone commerciale
- Zone naturelle « Dupau »
- Zone d'activités
- Extension zone d'activités
- Zone enfouissement

Les orientations particulières d'aménagement – définition :

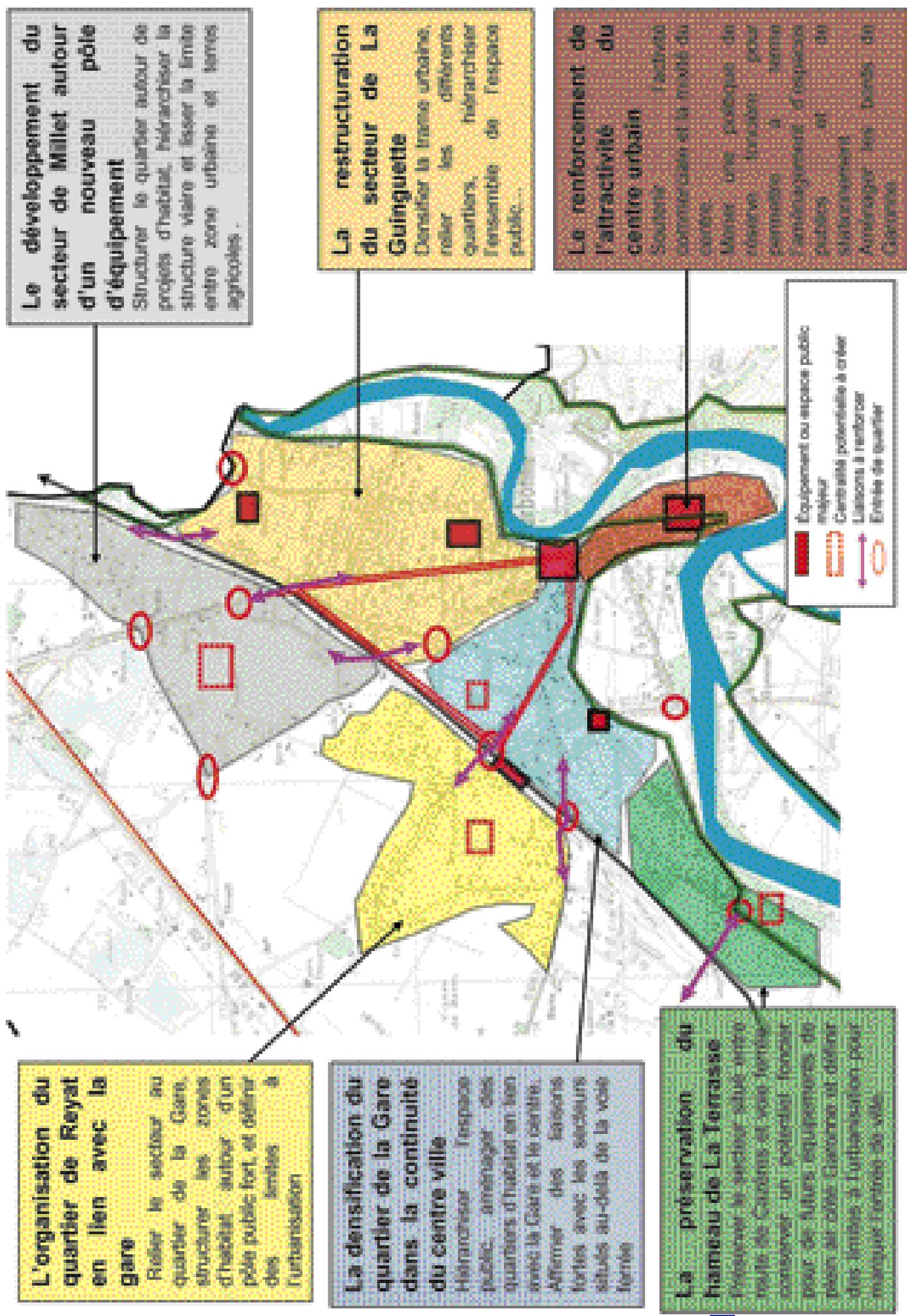
Les orientations d'aménagement « peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ». Article L.123-1 du Code de l'Urbanisme.

Ces schémas permettent de définir l'esprit de l'aménagement d'un secteur, c'est-à-dire ce qui est indispensable à la réalisation d'un projet (création de voies, d'espace public, de cheminements), dans le cadre de ce qui est prévu dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Les opérations d'aménagement d'ensemble et les constructions sont soumises à un caractère de compatibilité avec ces schémas : quelques écarts entre le projet et le schéma sont tolérés, s'ils ne contredisent pas ce dernier. (Réf. : Le Plan Local d'Urbanisme, I. CASSIN, Ed. Le Moniteur ; Paris 2005)

Ainsi, il ne s'agit pas ici de la définition d'un projet d'aménagement, mais d'orientations permettant de conduire à des projets ponctuels répondant aux orientations générales définies. Les trames parcellaires figurées n'ont aucune valeur opposable, ni en terme de superficie, ni sur le nombre défini. Elles sont présentées à titre indicatif, comme proposition d'un mode d'organisation.

Identifier et structurer les différents quartiers, et les relier entre eux



L'organisation du quartier de Reyat en lien avec la gare
Relier le secteur au quartier de la Gare, structurer les zones d'habitat autour d'un pôle public fort, et définir des limites à l'urbanisation

Le développement du secteur de Millet autour d'un nouveau pôle d'équipement
Structurer le quartier autour de projets d'habitat, hiérarchiser la structure vière et lever la limite entre zone urbaine et terres agricoles.

La densification du quartier de la Gare dans la continuité du centre ville
Hiérarchiser l'espace public, aménager des quartiers d'habitat en lien avec la Gare et le centre. Affirmer des liaisons fortes avec les secteurs situés au-delà de la voie ferrée

La restructuration du secteur de La Guinguette
Densifier le tissu urbain, relier les différents quartiers, hiérarchiser l'ensemble de l'espace public...

La préservation du hameau de La Terrasse
Préserver le secteur sans être freiné de futurs équipements de masse au cœur du quartier, conserver un potentiel foncier pour de futurs équipements de masse au cœur du quartier et définir des limites à l'urbanisation pour marquer l'entrée de ville.

Le renforcement de l'attractivité du centre urbain
Soutenir l'activité commerciale et la mobilité du centre. Mettre une politique de zones favorables pour permettre à terme l'aménagement d'espaces publics et de stationnement. Aménager les bords de Guarnon.

Équipement ou espace public majeur (Red square symbol)

Centrality potentielle à créer (Orange dashed rectangle symbol)

Liaisons à renforcer (Purple arrow symbol)

Entrée de quartier (Red circle symbol)

I- Restructurer le quartier de la Guinguette



Cette zone constitue un secteur stratégique d'extension du centre situé de part et d'autre de la route de Toulouse, entre Garonne et Voie ferrée, qui s'est fortement urbanisé ces dernières années.

Les enjeux actuels relèvent donc plus de la restructuration que du développement urbain. Plusieurs objectifs sont fixés :

- Densifier la trame urbaine;
- Désenclaver les îlots partiellement urbanisés pour optimiser le foncier encore disponible;
- Relier les micro-quartiers entre eux par le biais de voie ou de cheminements doux;
- Marquer et hiérarchiser l'espace public pour rendre l'ensemble du tissu bâti.



1) État du foncier

Limite du secteur étudié:
- entre voie ferrée et Garonne
- limite communale Nord avec Marquefave et rue Victor Hugo

Zone bâtie du POS actuel

En blanc: parcelles non bâties

Masses boisées

Zone inondable inconstructible

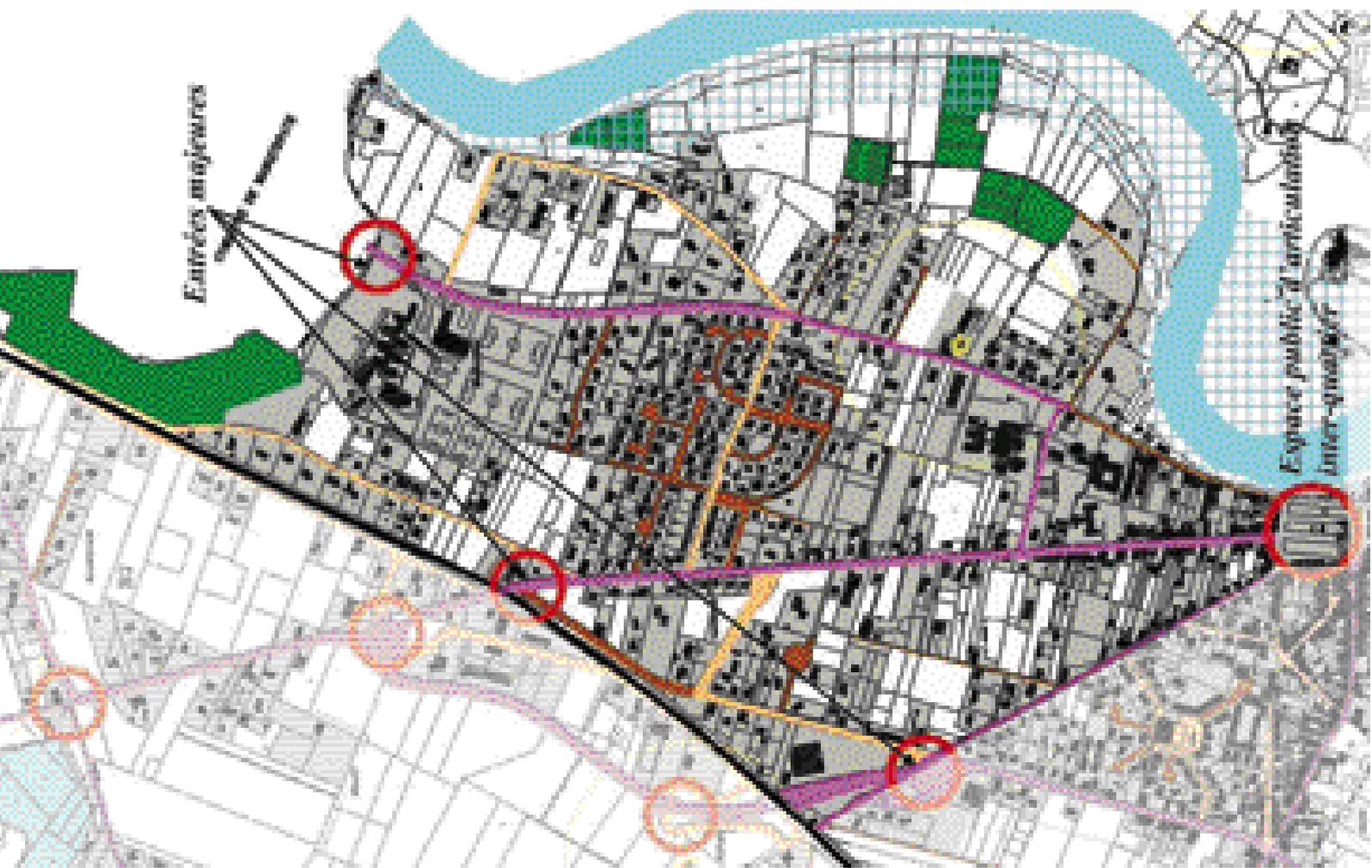


Bâtiment agricole



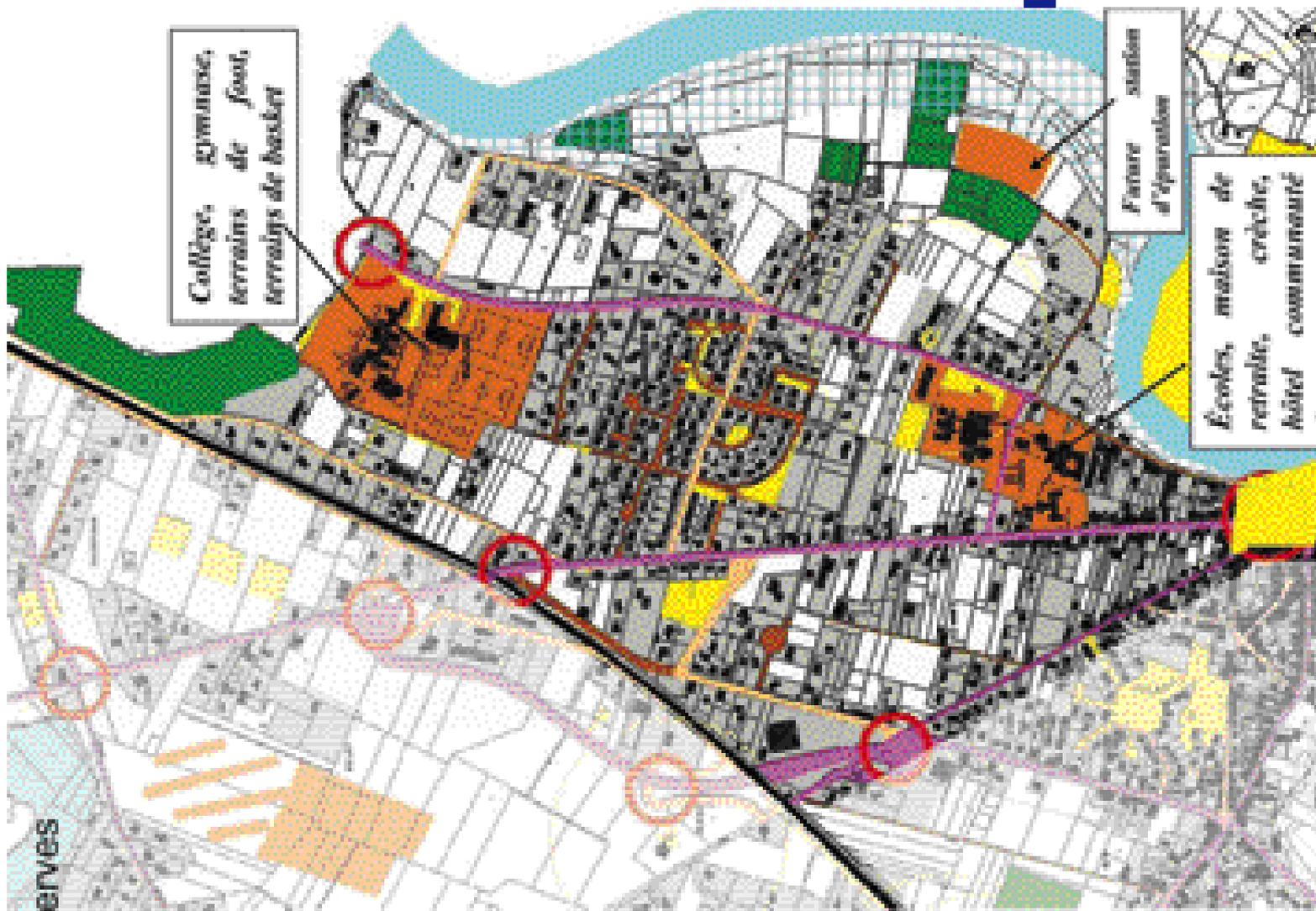
2) Structuration de la desserte

- Zone bâtie du POS actuel
- En blanc: parcelles non bâties
- Massees boisées
- Zone inondable inconstructible
- ★ Bâtiment agricole
- Voies majeures
- Voies de liaison
- Voies secondaires



3) Équipements, espaces publics, réserves foncières communales

	Zone bâtie du POS actuel
	En blanc: parcelles non bâties
	Masses boisées
	Zone inondable inconstructible
	★ Bâtiment agricole
	Voies majeures
	Voies de liaison
	Voies secondaires
	Pôle d'équipements
	Espaces publics et propriétés communales



4) Principes d'aménagement

Zone bâtie du POS actuel

En blanc: parcelles non bâties

Masses boisées

Zone inondable inconstructible

★ Bâtiment agricole

Voies majeures

Voies de liaison

Voies secondaires

Pôle d'équipements

Espaces publics à créer

Voies à créer

Zone verte à aménager

Cherchons deux à créer avec les flèches entourées autour de Toufouse, Ave Projean Ave P. Arlaud et route de l'Arche

Le développement du secteur entre Ave Projean et Garonne

La reconstruction des quartiers entre route de Toufouse et ave Projean

Le désenclavement du quartier de Riancon

Pôle m/dévo-social

Future station d'épuration

2- Créer un nouveau pôle mixte à Millet



Ce secteur localisé en entrée de vallée (axe d'entrée depuis l'échangeur 27) représente l'urbanisation carbonnaise de demain. Les objectifs visent à organiser et développer ces nouveaux quartiers autour d'un certain mixité urbaine:

- Organiser et relier les différents projets d'habitat, autour de nouveaux équipements publics et d'une zone d'activités commerciales.
- Lisser la limite entre urbanisation et zone agricole environnante.
- Aménager et mettre en réseau des espaces publics qualitatifs.
- Créer des « coupures vertes » autour des différentes fonctions.
- Grouper et sécuriser les accès sur l'avenue de Toulouse (RD62), le chemin de la Dourdouille et la route du Baqué.



1) État du foncier

Limite du secteur étudié:
-entre autoroute et voie ferrée limite
communale Est avec Marquèves et route du
Baqué

Zone bâtie du POS actuel

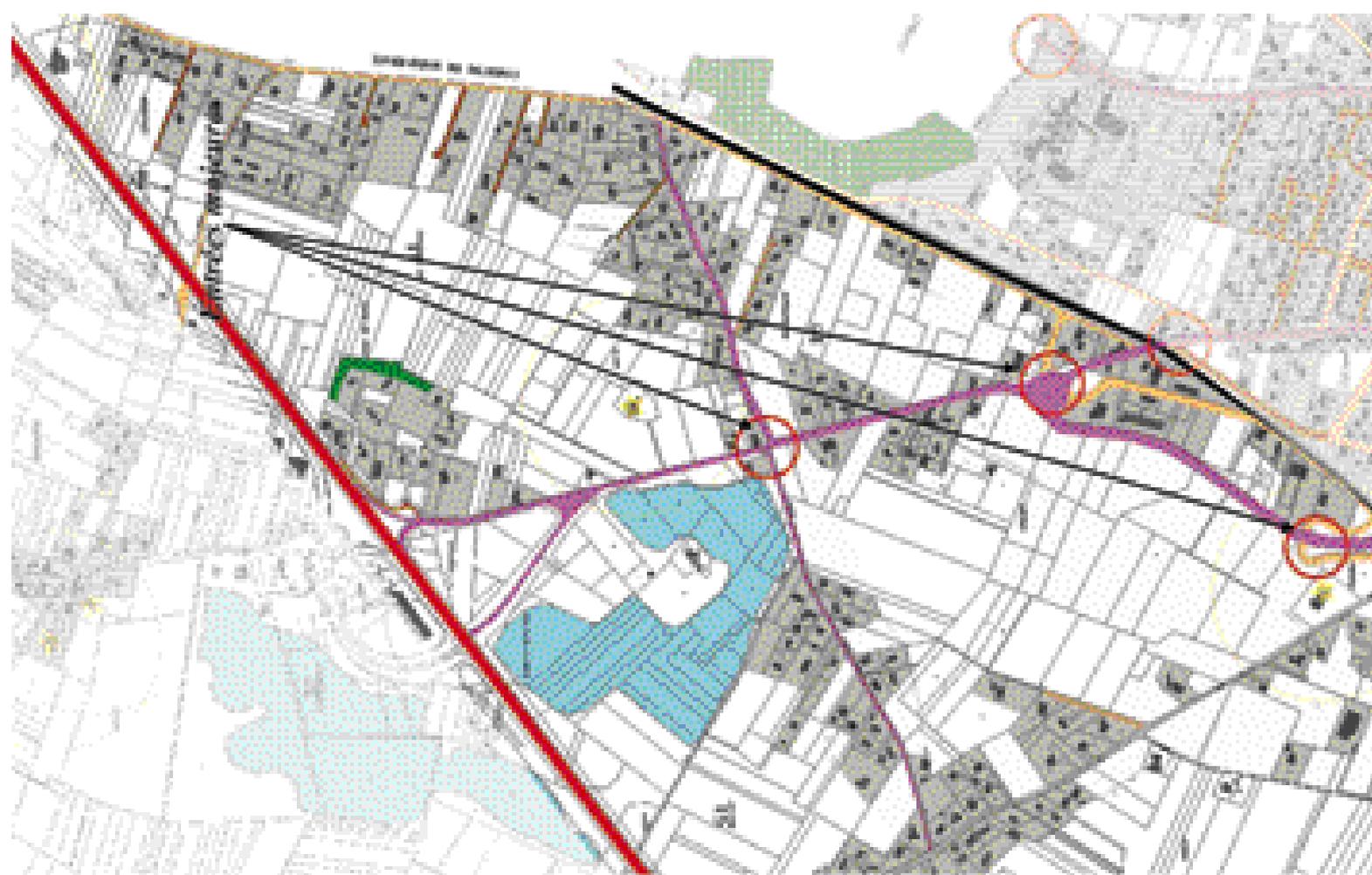
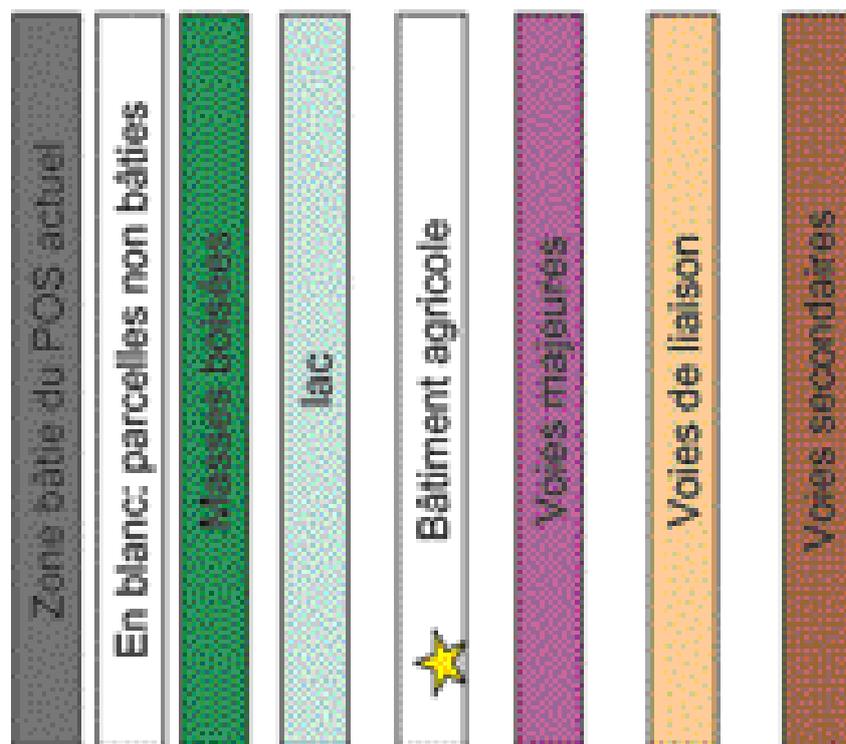
En blanc: parcelles non bâties

Masses boisées

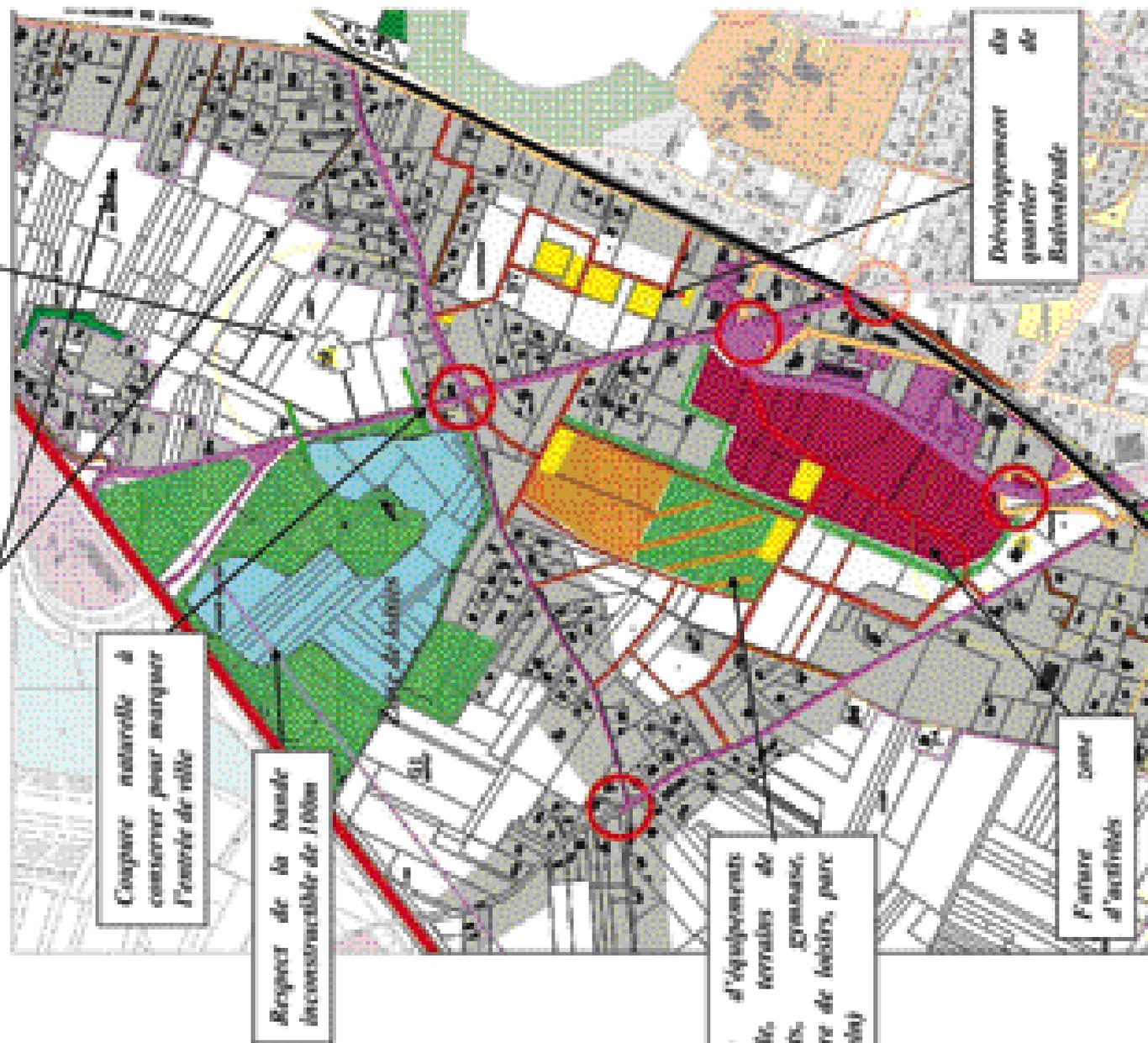
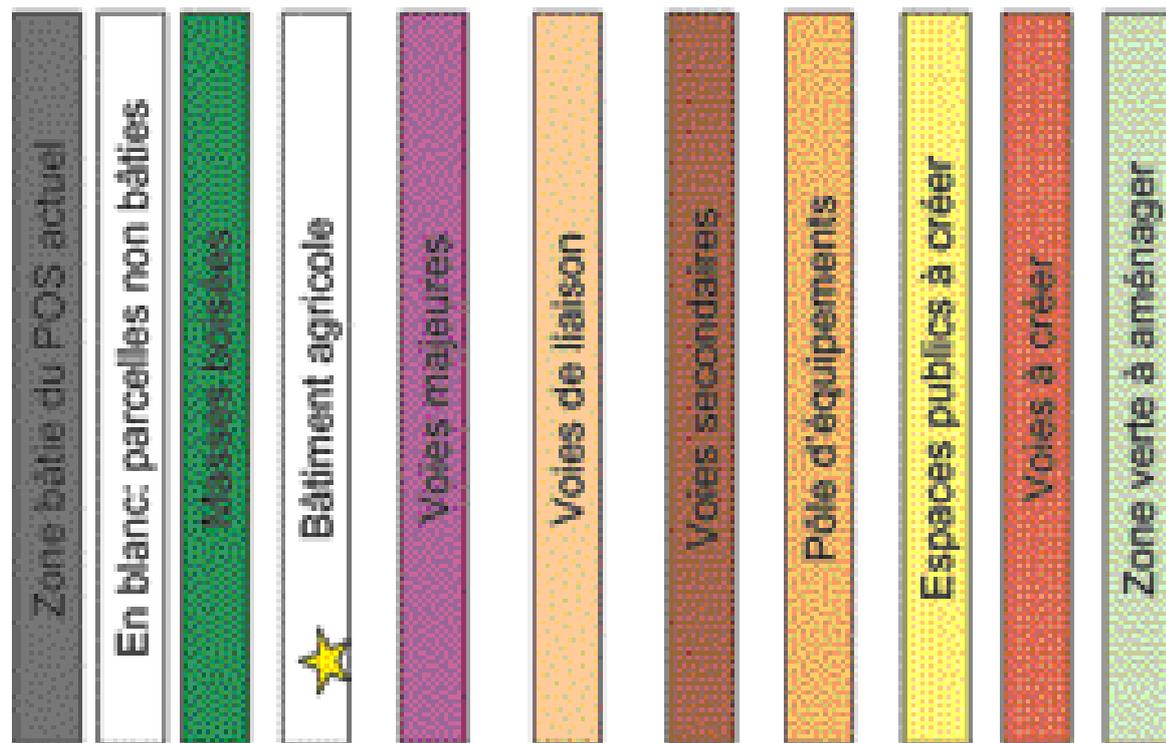
lac

★ Bâtiment agricole

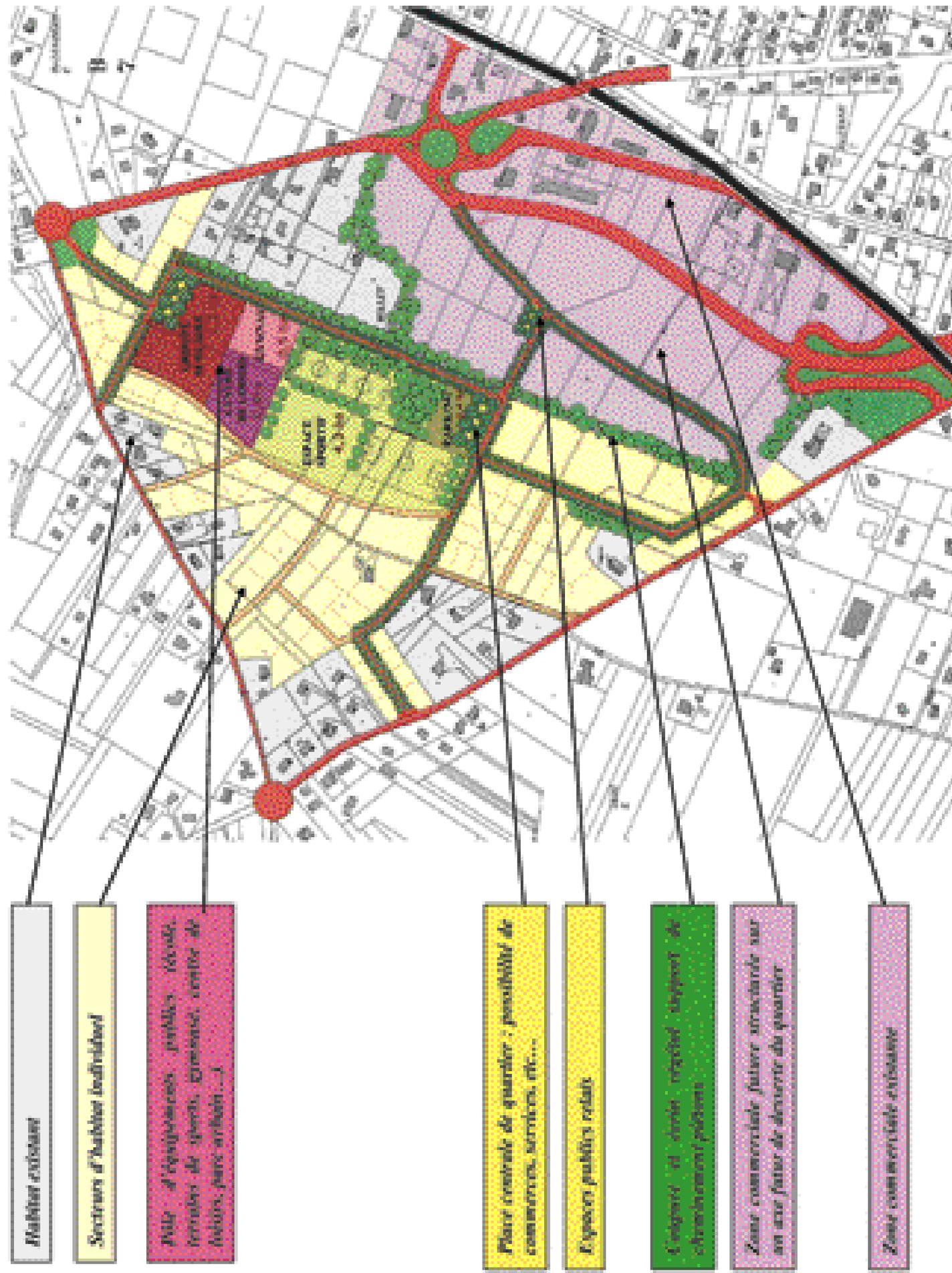
2) Structuration de la desserte



3) Principes d'aménagement



4) Esquisse d'aménagement



3- Densifier le quartier de la Gare

Il constitue le deuxième pôle majeur à développer avec le quartier de Millet-Balondrade. Bénéficiant d'une localisation stratégique entre centre-ville et gare, ce secteur est une opportunité de développement répondant à des objectifs de gestion économe de l'espace, de gestion des déplacements, de mixité.

Plusieurs objectifs se dégagent :

- Aménager des secteurs d'habitat autour du parc boisé existant,
- Réserver des emplacements pour l'accueil de nouveaux équipements publics,
- Créer et hiérarchiser des espaces publics qualitatifs,
- offrir une alternative à la voiture en développant les circulations douces reliant la gare au centre ville.

1) État du foncier

Limite du secteur étudié:

-entre voie ferrée et Garonne de la rue Victor Hugo jusqu'au quartier de Las Peyrères inclus.

Zone bâtie du POS actuel

En blanc: parcelles non bâties

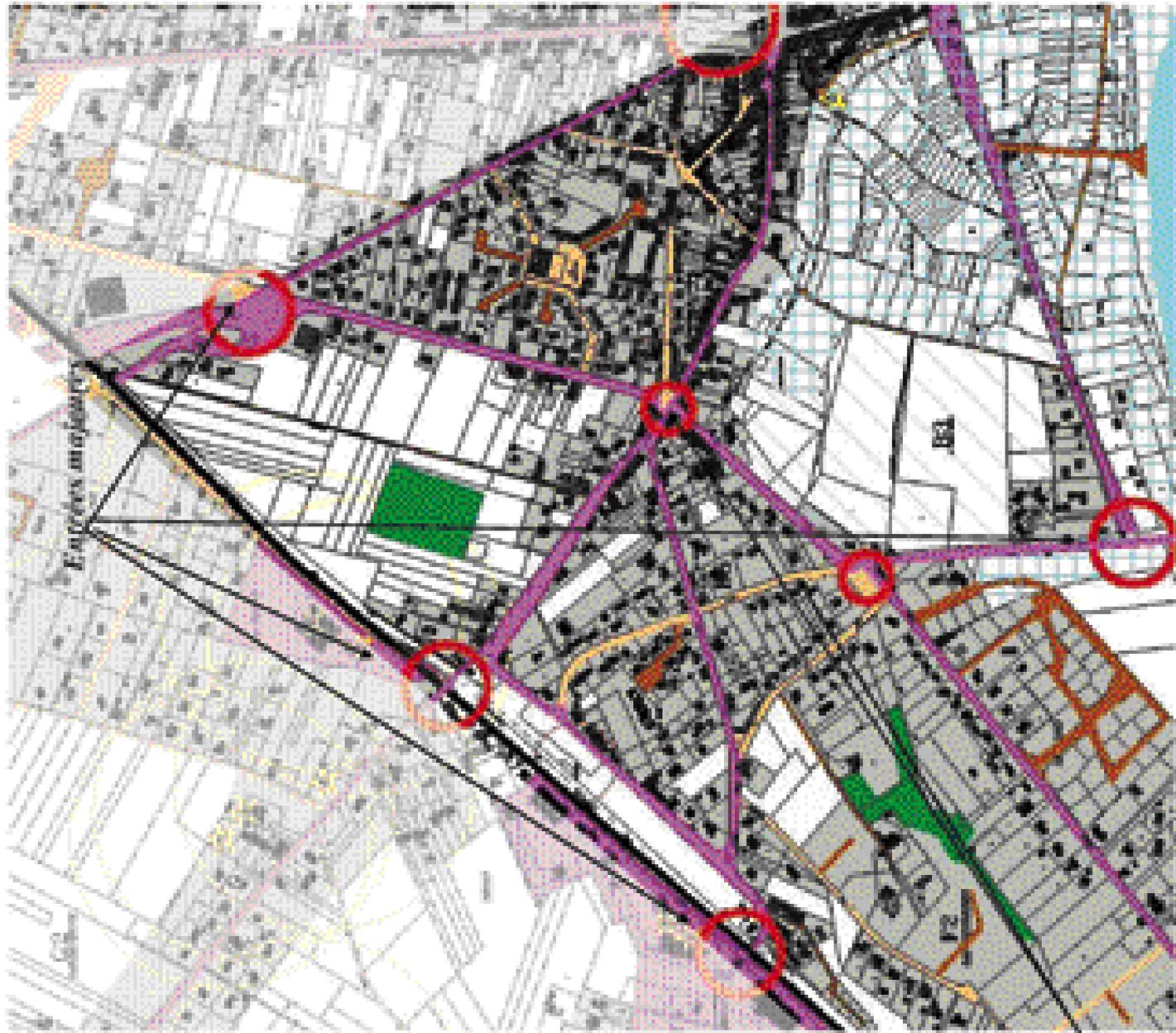
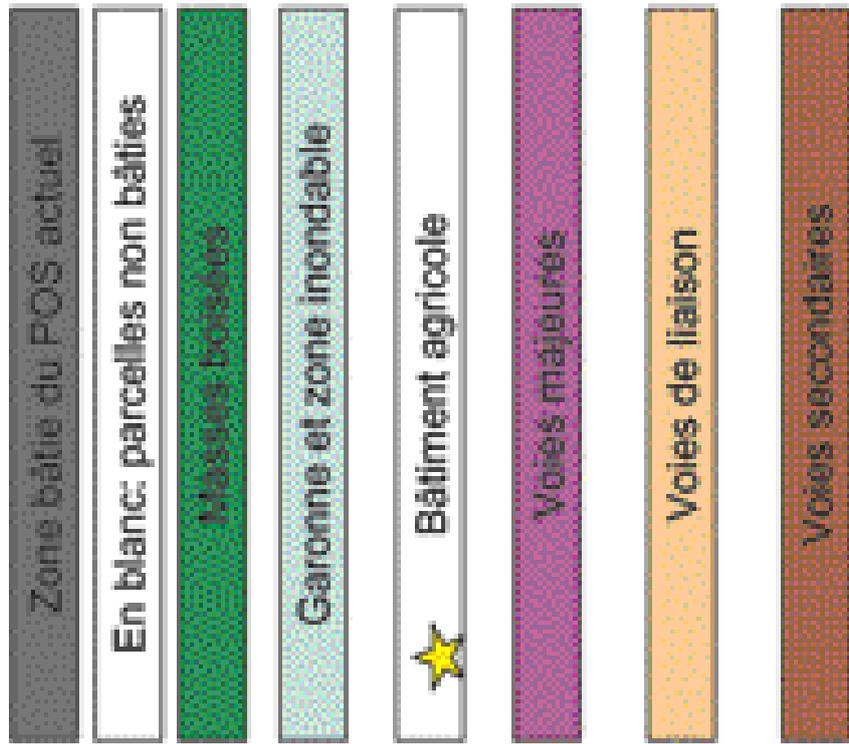
Masses boisées

Garonne et zone inondable

★ Bâtiment agricole

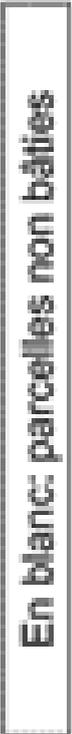
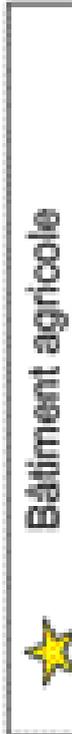


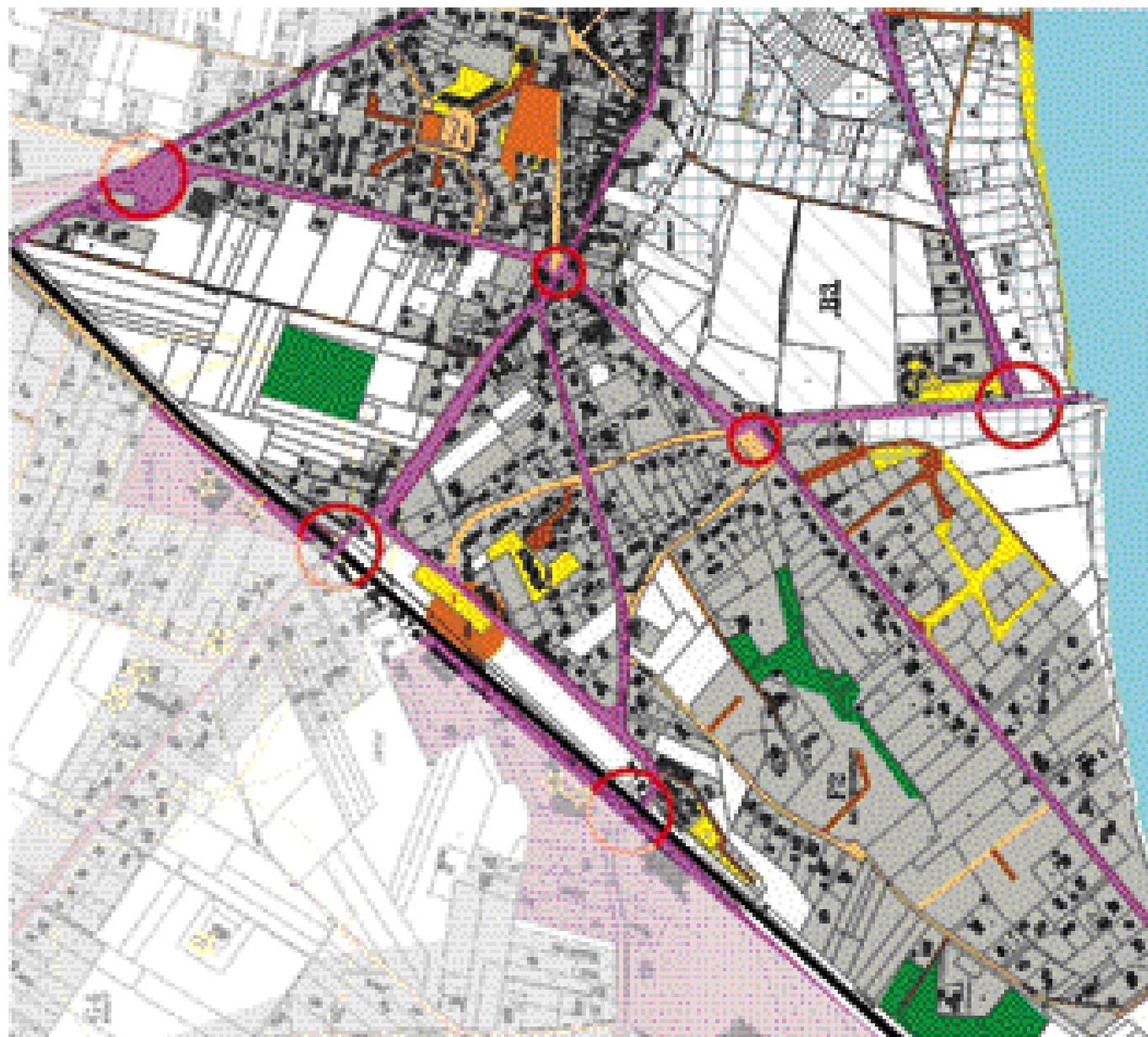
2) Structuration de la desserte



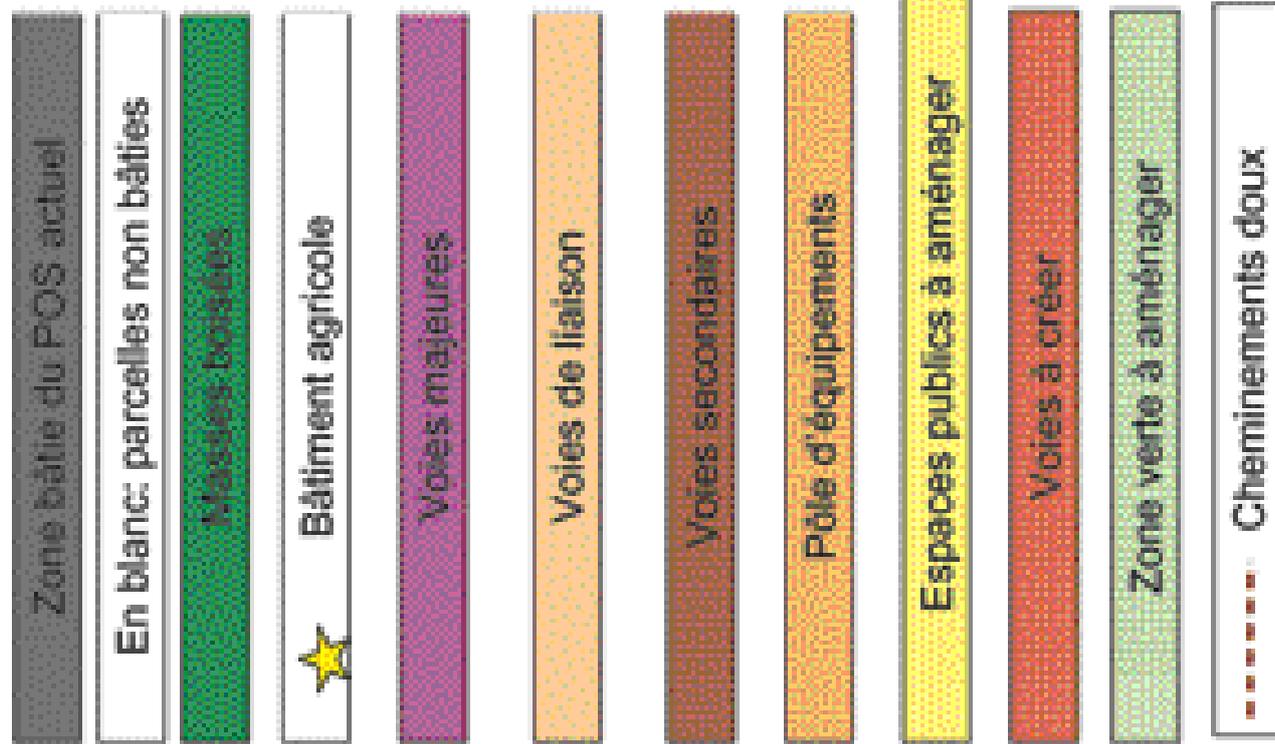
Espace public d'articulation

3) Équipements, espaces publics, réserves foncières communales

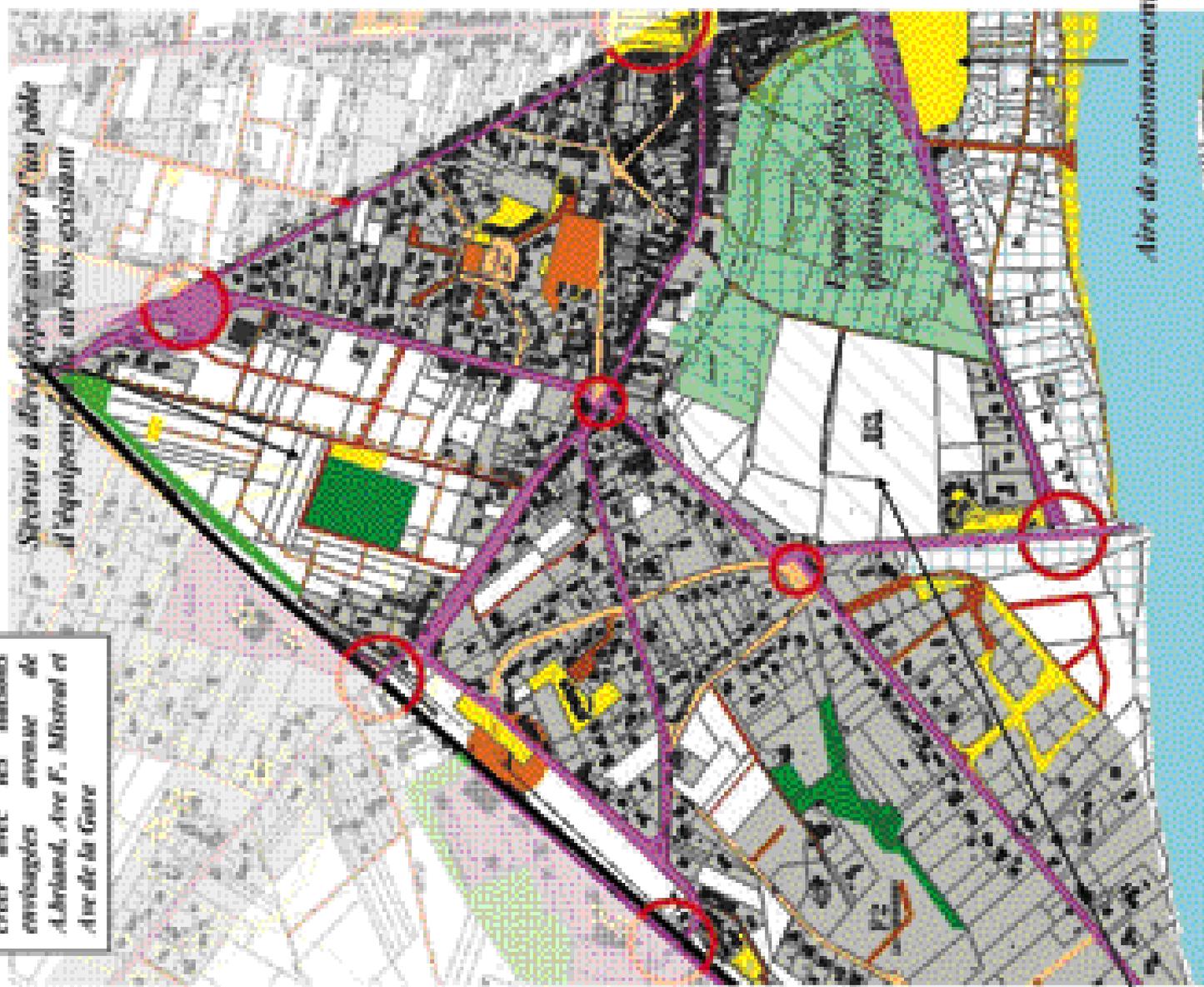
	Zone bâtie du POS actuel
	En blanc: parcelles non bâties
	Masses boisées
	★ Bâtiment agricole
	Voies majeures
	Voies de liaison
	Voies secondaires
	Pôle d'équipements
	Espaces publics / propriétés communales



4) Principes d'aménagement



Projet pluri-cade



4- Structurer le hameau de La terrasse, comme entrée de ville Sud-ouest

Ce hameau historique s'est développé autour du château (XVI^{ème} S.) dont les ruines sont encore visibles. Limite Sud –Ouest de l'urbanisation communale, l'enjeu consiste à maîtriser l'urbanisation linéaire le long de la route de Cazères, et à marquer l'entrée de ville au niveau du hameau.

Les objectifs :

- Préserver le secteur situé entre route de Cazères et voie ferrée pour éviter d'exposer des habitants aux nuisances de la zone d'activités voisine,
- Conserver un potentiel foncier pour de futurs équipements de plein air côté Garonne,
- Définir des limites à l'urbanisation pour marquer l'entrée de ville.

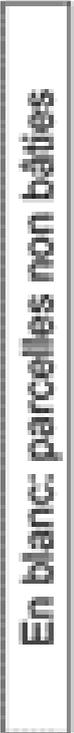
1) État du foncier

Limite du secteur étudié:
-entre voie ferrée et Garonne et
Hugo jusqu'au quartier de Las Peyrères inclus.

- Zone bâtie du POS actuel
- En blanc: parcelles non bâties
- Masses boisées
- Garonne et zone inondable
- ★ Bâtiment agricole
- Zone d'activités



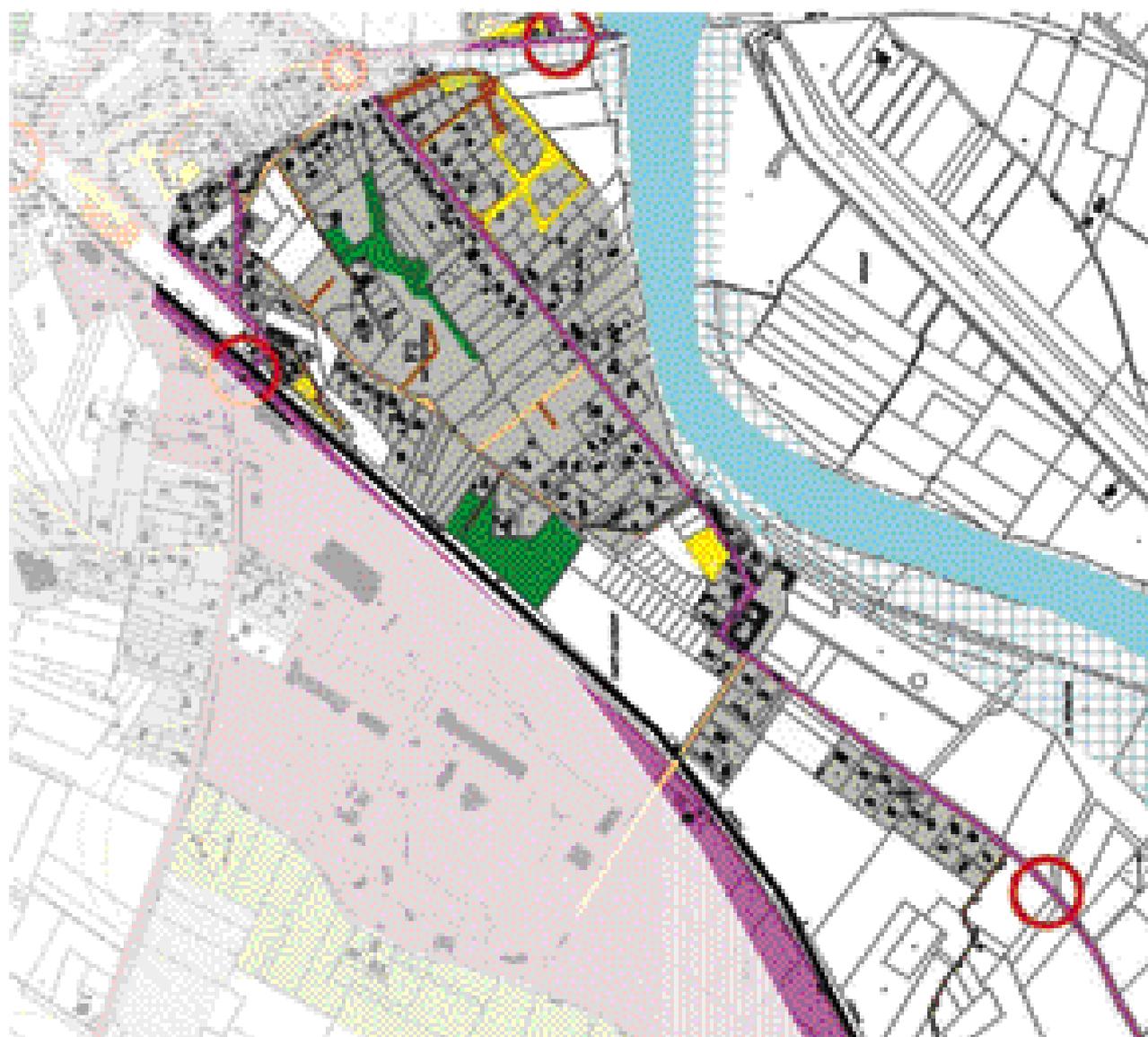
2) Structuration de la desserte

	Zone bâtie du POS actuel
	En blanc: parcelles non bâties
	Maisons boisées
	Garonne et zone inondable
	★ Bâtiment agricole
	Voies majeures
	Voies de liaison
	Voies secondaires

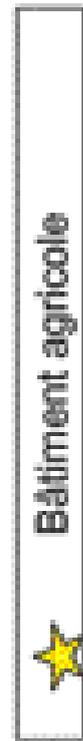


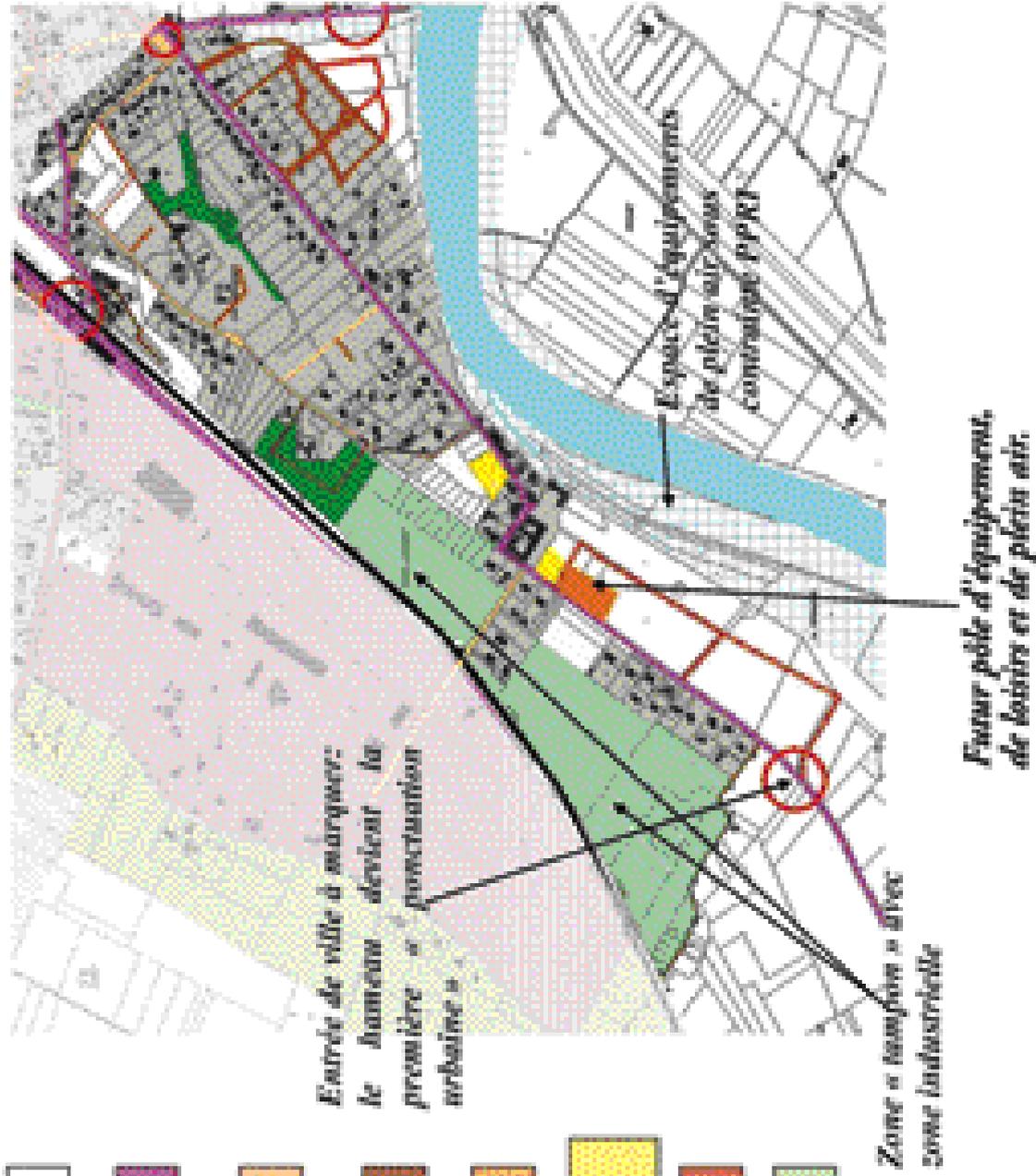
3) Équipements, espaces publics, réserves foncières communales

- Zone bâtie du POS actuel
- En blanc: parcelles non bâties
- Masses boisées
- ★ Bâtiment agricole
- Voies majeures
- Voies de liaison
- Voies secondaires
- Pôle d'équipements
- Espaces publics / propriétés communales



4) Principes d'aménagement

	Zone bâtie du POS actuel
	En blanc: parcelles non bâties
	Masses boisées
	Bâtiment agricole
	Voies majeures
	Voies de liaison
	Voies secondaires
	Pôle d'équipements
	propriétés communales existantes Espaces publics à créer
	Voies à créer
	Zone verte à aménager



5- Organiser le quartier de Reyat – Berot en lien avec la Gare

Situé à proximité de la Gare, ce secteur couvre aujourd'hui des urbanisations étirées qui ceinturent une enclave agricole. Cette zone constitue un potentiel foncier important pour le développement à long terme de Carbone.

Les objectifs :

- Relier le secteur au quartier de la Gare en aménageant des espaces publics lisibles sur les connexions route de Lafitte et avenue de Jallier,
- Structurer les zones d'habitat autour d'un pôle public fort,
- Créer des liaisons transversales entre l'Avenue de Jallier et la Route de Lafitte
- Marquer les limites à l'urbanisation en cessant l'éirement urbain linéaire.

1) État du foncier

Limite du secteur étudié:
Au-delà de la voie ferrée, entre les avenues de
Jallier et route de Lafitte.

Zone bâtie du POS actuel

En blanc: parcelles non bâties

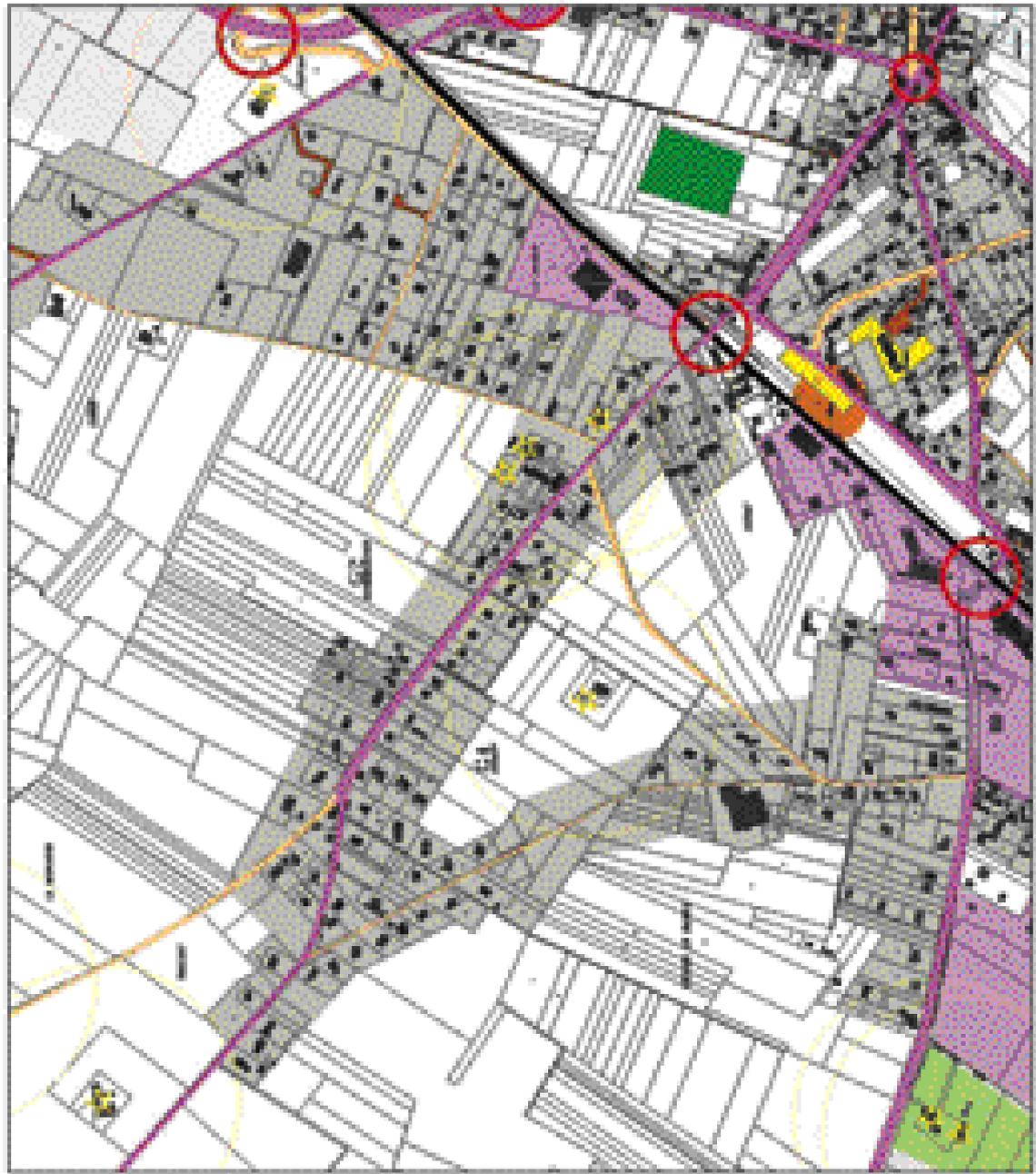
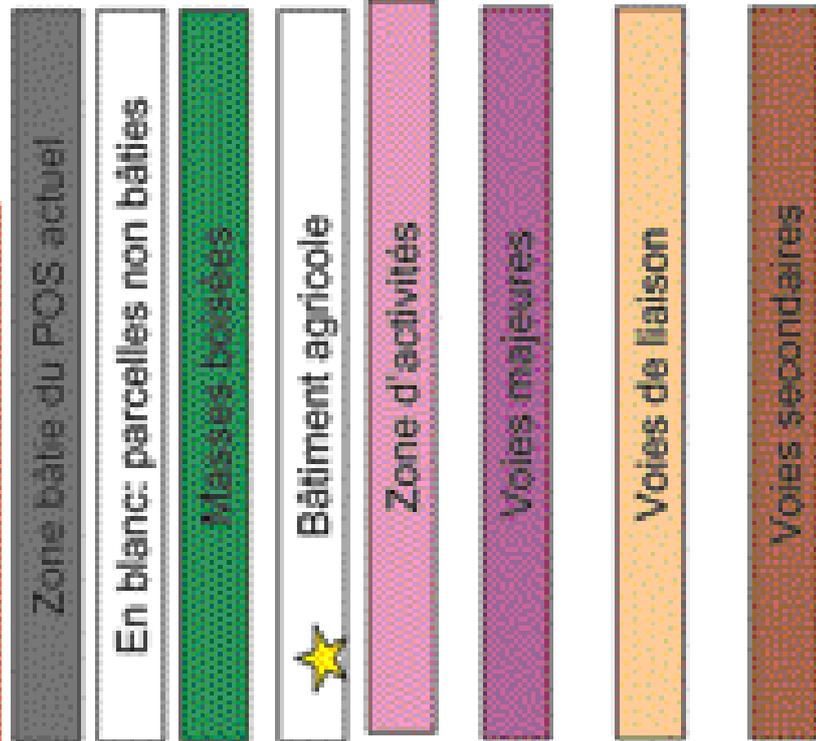
Masses boisées

★ Bâtiment agricole

Zone d'activités



2) Structuration de la desserte



Règles de civisme parfois oubliées...

• Stationnement :

En centre ville, la durée de stationnement est réglementée (zone bleue). Pensez à mettre le disque et à respecter la durée. En cas de non respect, vous vous exposez à une amende de 11 €.

Zones de livraisons et de transports de fonds : l'arrêt et le stationnement y sont strictement interdits (amende 35 €).

Les stationnements réservés aux personnes handicapées sont accessibles uniquement aux détenteurs de la carte (amende 135 €).

• Un chien en ville

Sur la voie publique, les propriétaires doivent ramasser les déjections. Des bornes de propreté canine et un espace réservé sont en place (amende 38 €).

Les chiens de 1^{re} et 2^e catégorie doivent obligatoirement être déclarés auprès de la police municipale.

La mise en fourrière des chats et des chiens errants dans le cadre des réglementations en vigueur est maintenant de la compétence de la communauté de communes. Dans tous les cas, contactez la police municipale (05 61 97 32 82).

• Déchets ménagers

Le dépôt des containers sur la voie publique en dehors des jours de collecte peut être sanctionné par une amende de 35 €. Le non respect du tri sélectif et les dépôts hors des containers sont passibles d'une contravention de 38 €.

L'opération façades se poursuit

Rappelons que cette opération consiste en une aide technique et financière à l'adresse des propriétaires d'immeubles du centre ville qui souhaitent rénover leur façade. Les propriétaires sont assistés par un architecte conseil missionné par la municipalité.

Depuis le début de l'opération (octobre 2002), 24 façades ont été traitées et 7 autres sont programmées pour l'année 2007.

Aujourd'hui, l'opération s'oriente vers le traitement de projets plus complexes comme la rénovation complète incluant le rez-de-chaussée commercial ou la restructuration complète lourde des immeubles.

Par ailleurs, l'extension du périmètre d'application a été proposée lors du conseil municipal du 21 décembre 2006 et concerne les rues Louis Doméjean, du Professeur Roques, de la Gondole, du Préau, du 14 juillet, Lucien Cassagne (jusqu'à l'intersection des rues de la Gondole et du 14 juillet) et l'avenue de Toulouse (jusqu'à l'ancienne gendarmerie).

En images



Façade à colombages et enduit à la chaux taloché.



La réalisation d'enduit est un traitement courant et conseillé.



Sur ce rez-de-chaussée l'avancée en béton a été remplacée par une devanture en bois menuisée.

Lecture-spectacle

Les rapports privilégiés que nous entretenons avec certains artistes nous permettent de tisser avec eux et avec vous une histoire. Et ceci, grâce à leur créativité, à la qualité de leur travail, à leur capacité à se renouveler et à répondre aux propositions que nous leur faisons. Pour ce printemps 2007, le service culturel de la ville vous convie à cinq rendez-vous.

El canto general de Pablo Neruda

Lecture spectacle

Lecture à deux voix, français et espagnol, d'extraits du Chant Général de Pablo Neruda.

Le Chant Général, écrit dans la clandestinité et en exil, représente une étape majeure dans l'œuvre de Pablo Neruda. C'est un chant dédié à son pays, mais aussi à son continent, l'Amérique Latine, dont il dresse en termes épiques l'histoire tumultueuse. Tendresse et révolte, âpreté et douceur, humour et colère, la langue de Pablo Neruda trouve ici sa pleine mesure. Bilan des années après, en 1971, Pablo Neruda aura le Prix Nobel de littérature.

Avec :

Anne Cameron et Jean-Michel Hernandez.

Samedi 17 mars – 18 h 30 – bibliothèque municipale.



Jean-Louis Pieux Sculptures

Des œuvres réunies dans la collection Fol Fer réalisées à partir d'outils agricoles, de fers de récupération, de soudures...

21 avril – 31 mai.

bibliothèque municipale.



le, musique et art contemporain

culture

Pierre et le loup par le quintette à vent Eole

Musique

Serge Prokofiev, compositeur Ukrainien, écrit et dirigea Pierre et le Loup en 1936.

Ce conte musical pour enfants est destiné, comme d'autres de ses œuvres, à faire découvrir à de jeunes auditeurs, les principaux instruments.

Le commentaire de récitant, mêlant jeu et poésie, accompagnera la découverte des timbres et des personnages illustrés : l'oiseau/flûte, le canard/hautbois, etc...

Le quintette Eole vous propose l'œuvre Pierre et le Loup, dans une adaptation pour ensemble plus restreint composé d'un récitant, d'un percussionniste et d'un quintette à vent.



Avec :

Fanny Sauvageot, Flûte
Gaël Pautric, Clarinette
Angélique Darrieumerlou, Hautbois
Xavier Iannone, Cor
Tristan Nayrolles, Basson

Samedi 28 avril – 18 h 30 – bibliothèque municipale.

Alain Clavaud

Photographies

« Eloigné des archives de la mémoire, ce Passe-Temps pose un regard ému sur les rides et déchirures, s'efforçant de dissoudre le réel par la couleur, la forme, s'ouvrant au domaine de l'impalpable et de l'imaginaire d'une autre vie » Alain Clavaud.

3 février - 31 mars – bibliothèque municipale.



Jean-Luc Amestoy, Didier Dulieux

Lionel Suarez – accordéons

Joëlle Chateau – peinture

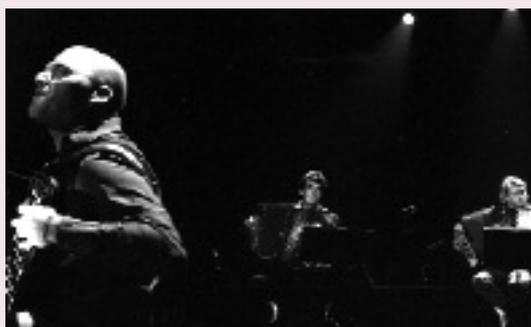
Tableau concert

Pour son second tableau-concert, le service culturel a demandé à Joëlle Chateau, artiste-peintre, de réaliser une œuvre inspirée de la musique du trio d'accordéonistes Jean-Luc Amestoy, Lionel Suarez et Didier Dulieux.

Créé à Toulouse en mars dernier, ce trio est la rencontre de musiciens/compositeurs aux parcours aussi riches que talentueux qui partagent la même passion pour l'accordéon, cet instrument mélodieux et surprenant.

Après des études de piano au conservatoire de Toulouse et l'obtention d'une licence de musicologie, **Jean-Luc Amestoy** s'oriente vers la musique vivante et se met parallèlement à l'accordéon. Après avoir collaboré avec des figures marquantes de la scène toulousaine (Eric Lareine, Bernardo Sandoval...), il crée avec Serge Lopez et les membres du groupe Zebda le collectif 100 % Collègues et enregistre le disque « Motivés ».

Didier Dulieux découvre l'accordéon dans les Deux-Sèvres dont il est originaire. En 1986, il gagne le premier prix et la médaille d'or du Concours National d'accordéon de Paris. En 1994, il obtient son diplôme en musicologie à l'Université du Mirail, à Toulouse. C'est dans les bals populaires de la région que Didier Dulieux effectue ses premières scènes. Il s'implique entre autres dans plusieurs formations : le trio Tibal Bazar, un duo avec Hervé Suhubiette ou encore le quartet de Didier Labbé.



© Christian Carrère.

Né à Rodez le 15 janvier 1977 dans une famille de musiciens, **Lionel Suarez** prend ses premiers cours de musique à huit ans. Vers 12 ans, repéré par le milieu de l'accordéon, il participe à de nombreux galas en Allemagne, Angleterre ou encore à Paris, au Palais des Congrès, au Zénith... et est invité à plusieurs émissions télévisées (Drucker, Foucault, Martin...). De salles de bal en bars de nuit, Lionel ingurgite tous les répertoires avant de s'initier en autodidacte au jazz puis au théâtre de rue, à la musique occitane, à la chanson, à l'arrangement... Il accompagne des artistes aussi différents que Doudou Guirant, Claude Nougaro, Sylvain Luc, Latcho Drom, Juan Carlos Caceres, André Minvielle, Pierre Vassilliu ou encore Lio ou Bernard Lavilliers.

Samedi 23 juin – 18 h 30 – bibliothèque municipale.

Restos du Cœur

Les responsables et bénévoles des Restos du Cœur et de Ciné-Carbonne ont manifesté leur grande tristesse face au décès brutal de René Mina, survenu en décembre dernier. Il était fort apprécié pour sa présence active et ses qualités humaines.



René Mina.

Associations, le panneau électronique est à votre disposition pour l'annonce de vos manifestations événementielles. N'hésitez pas à remplir le formulaire « activités des associations » disponible en Mairie.



Ciné-Carbonne propose également un rendez-vous dans le cadre du Festival du cinéma d'Amérique Latine :

« O homem que copiava », film brésilien en VO de Jorge Furtago. Dimanche 11 mars – 14 h. Projection suivie d'un débat.

Exposition de la société mycologique : Un succès pour cette première édition

L'étude des champignons, la mycologie, est une passion intense pour ceux qui la pratiquent... Chaque année, principalement en automne, ils sillonnent les forêts, les sous-bois, les prairies et les parcs à la recherche du spécimen rare.

C'est ainsi que la société mycologique de Carbonne nous a présenté en octobre dernier ses diverses cueillettes, à travers une exposition réunissant plus d'une centaine d'espèces.

De nombreuses personnes, passionnées ou novices, se sont attardées. La présence d'animateurs répondant aux nombreuses questions a été fort utile.

Les élèves de l'école primaire ont également été conviés : autour de Jean-Claude Rodriguez, président de l'association, ils ont pu identifier différentes espèces de champignons et se rendre



Une classe de l'école primaire découvre l'exposition.

compte de la diversité de leurs couleurs, de leurs formes, de leur taille.

Une exposition très appréciée, reconduite certainement en octobre prochain. ●

11, 12, 13 mai, week-end Ciné-gastronomique

Le festin de Carbonne, un tourbillon d'odeurs, de goûts et d'images.



L'équipe de ciné-Carbonne, association dynamique et enthousiaste, est à l'initiative de cette rencontre du cinéma et des saveurs. Autour du 7^e art, les associations locales proposeront : animations, expositions, conférences, lectures. Des producteurs et exposants régionaux offriront un grand marché des saveurs.

Sans oublier, durant ces trois jours, un festival d'images avec la projection de nombreux films.

Expositions à la galerie municipale

• 5 février – 12 mars

Histoire et Traditions Carbonnaises

Eglises et châteaux de notre région

• 15 mars – 14 avril

Pro Arts 107

Dessins et peintures des ateliers jeunes

• 18 mai – 17 juin

Atelier Terre

Nouvelles créations des ateliers

• 21 juin – 8 juillet

Comité Volvestre Roumanie

Photographies du voyage dans le Nord et l'Ouest de la Roumanie, en été 2006, dans le cadre d'un partenariat amical qui existe entre le Volvestre et la région de Gurahont depuis 1989.



Le COC fête ses 50 ans

Aujourd'hui club omnisports, le COC est né en 1957 de la volonté de quelques passionnés de rugby, désireux de former une équipe...

Dès 1957, le Club Olympique Carbonnais ainsi formé défend ses couleurs sang et or sur les stades.

En 1960, il s'associe à la création d'une section basket-ball ; il devient alors club omnisports.

Suivra la formation des sections tennis et judo en 1967 ; les sections cyclisme et voile sont enregistrées en 1973, le volley-ball et l'amicale des supporters du rugby en 1974 ; enfin, en 1990, le badminton rejoint le club.

Entre temps, d'autres pratiques telles que natation, ball-trap, hand-ball, canoë-kayac, golf et musculation ont été initiées au sein du COC sans pour autant perdurer.

Depuis 2003, l'activité rugby, quand à elle se déroule en dehors du COC. Une entente entre Carbonne et Longages a été créée.

Le COC, aujourd'hui, c'est six disciplines : tennis, judo, cyclisme, voile, volley-ball et badminton, 483 membres dont 222 enfants de moins de 16 ans.

Le comité directeur composé de 24 membres, représentant des six sections, a pouvoir de décision sur les questions d'embauche des intervenants, d'emprunts éventuels, et veille au bon fonctionnement de chaque section, tant sur le plan administratif que financier.

Chaque section élit son propre bureau chargé de la gestion courante, de l'animation, de l'organisation des compétitions et du fonctionnement des cours.

La structure omnisports favorise l'amitié et l'entraide entre sportifs de différentes disciplines et permet de mutualiser les moyens en cas de difficultés dans une section.

Le bureau du comité directeur du COC :

Président : Jean-Pierre Sénat

Vice-président : Gérard Fournié

Secrétaire : Danièle Poncin

Secrétaire adjoint : Jean-Pierre Trochaud

Trésorière : Huguette Dedieu.

Quelques résultats

- En rugby, champion des Pyrénées 2^e série en 1971, juniors en 1972 et champion de France promotion honneur en 1995.
- Plusieurs champions de France et régionaux dans leur catégorie pour le cyclisme.
- Plusieurs titres régionaux en judo, et une coupe de Carbonne qui a attiré en 2006 plus de 2000 visiteurs avec 644 judokas encadrés par 100 bénévoles et 50 arbitres.



Section Judo.

Date anniversaire

La section judo fête ses 40 ans samedi 24 mars à partir de 15 heures au dojo du Bois de Castres. ●

Avez vous déjà songé au covoiturage ?

Covoituval, association loi 1901, propose, depuis 2003, un service de covoiturage sur l'agglomération toulousaine et d'informations sur les transports en commun. Cette association est soutenue par la Région, l'A.D.E.M.E.*, l'A.R.P.E.**.

Le principe : vous pouvez vous inscrire gratuitement et proposer votre trajet. Covoituval garantit la

confidentialité de vos données et vous recontacte dès que possible pour vous proposer un équipage.

Pout tout renseignement et inscription :

Tél : 05.34.66.51.48

Site Internet : www.covoituval.org

Email : contact@covoituval.org

(*) Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

(**) Agence Régionale Pour l'Environnement

Concert G.I.P. Ecole de musique

Les professeurs de piano, violon, trompette, saxophone, flûte, clarinette, et batterie proposent un programme très éclectique de répertoire classique, jazz en passant par les musiques actuelles.

Dimanche 4 mars – 16 h
salle de spectacle du Bois de Castres.

Tarif : 5 € (*gratuit pour les élèves de l'école de musique, demi tarif pour les étudiants et demandeurs d'emploi*).

Gains du téléthon 2006 :

8691,37 €

L'office de Tourisme propose :

- Samedi 10 février, soirée tapas
- 17 et 18 mars, salon des antiquaires.

Changement de présidence :

- COC section Badminton : Olivier Pons remplace Hubert Borry
- Atelier terre : Michèle Duez laisse la présidence à Florence Constant.

Transport personnalisé pour les Carbonnais ayant des difficultés de déplacement.

Le vendredi, de 9 h à 12 h, à l'heure qui leur convient et pour un temps fixé par les intéressés, un minibus passe prendre les personnes à leur domicile et les conduit sur la commune pour effectuer des courses : alimentation, banque, pharmacie, rendez-vous chez le médecin, chez le coiffeur...
Pour tout renseignement : Mairie 05.61.87.80.03.

Mise en place de la cage pour la capture des pigeons



Elections 2007

En 2007, les électeurs ont rendez-vous dans les bureaux de vote pour les élections présidentielles et législatives.

Le calendrier

- Elections présidentielles : 22 avril, 1^{er} tour
6 mai, 2^e tour
- Elections législatives : 10 juin, 1^{er} tour
17 juin, 2^e tour

Refonte des listes électorales et changement des bureaux de vote

Tous les trois ans, les listes électorales sont refondues, cela consiste en la renumérotation des listes. Cette année, toutes les cartes électorales vont être rééditées et envoyées par courrier à chacun.

Par ailleurs, la répartition des électeurs dans les différents bureaux de vote a été revue et des modifications sont à noter.

Ainsi, les résidents de l'avenue Frédéric Mistral, de la cité du Camping, du chemin des Soupirs, du chemin du Vieux Port, de la rue Victor Hugo, de l'impasse du Claous voteront désormais au bureau 1. Les habitants de la route et impasse de l'Arize se rendront au bureau 2 et ceux de la rue de la Garonne, de l'impasse des Ecuireuls, et avenue du Logis au bureau 3.

Vote par procuration, mode d'emploi

Le vote par procuration permet de se faire représenter, le jour d'une élection, par un électeur de son choix en cas d'impossibilité de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin en raison d'obligations professionnelles, d'un handicap, de problèmes de santé, d'obligation de formation, de vacances, de résidence dans une commune différente du lieu d'inscription, de détention provisoire.

L'électeur choisi pour voter (le mandataire) doit être inscrit dans la même commune que la personne donnant procuration (le mandant), mais pas obligatoirement dans le même bureau de vote et ne pas avoir reçu plus d'une procuration, sauf si la procuration a été établie à l'étranger (dans ce cas, le mandataire peut recevoir deux procurations, l'une établie en France et l'autre établie à l'étranger, ou deux procurations établies à l'étranger).

Les démarches à suivre :

Pour établir la procuration, vous devez vous présenter en personne soit au tribunal d'instance de votre lieu de résidence ou de travail soit au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence ou de travail. La démarche est gratuite.

Un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...) est à fournir. D'autre part, lors de l'établissement de la procuration, un formulaire particulier doit être rempli où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. La présence du mandataire n'est pas nécessaire.

Depuis décembre 2003, il n'est plus demandé d'autres pièces justificatives.

Les Français résidant hors de France peuvent aussi faire établir une procuration.

Cas particulier

En cas d'état de santé ou d'infirmité sérieuse empêchant le déplacement, et sur demande (écrite), un officier de police judiciaire ou son délégué se déplace à domicile pour établir la procuration. Un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité doit être joint à la demande de déplacement à domicile.

Les délais

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Durée de validité

La validité de la procuration est limitée en principe à un seul scrutin. Toutefois, à la demande du mandant, elle peut être fixée à une année si l'attestation établit que l'intéressé est de façon durable dans l'impossibilité de se rendre à son bureau de vote.

La résiliation

Une procuration peut être résiliée à tout moment selon la même procédure que celle de son établissement soit pour changer de mandataire, soit pour voter directement (en justifiant de son identité, sous réserve que son mandataire ne se soit pas déjà présenté).

Il est fortement recommandé d'informer le mandataire de ce changement, pour éviter toute complication.

Le déroulement du vote

Il revient au mandant d'avertir son mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire se présente au bureau de vote du mandant, muni de la procuration et d'une pièce justifiant de son identité, et vote au nom de celui-ci. ●

La crèche Mousseline et Caramel est désormais intercommunale

Le 27 juillet dernier, la **Communauté de Communes du Volvestre** a modifié ses statuts afin de se doter de la compétence petite enfance. La volonté des conseillers communautaires était de mutualiser les moyens afin d'augmenter et de rendre équitables les possibilités d'accueil des enfants de moins de 3 ans sur l'ensemble du Volvestre.

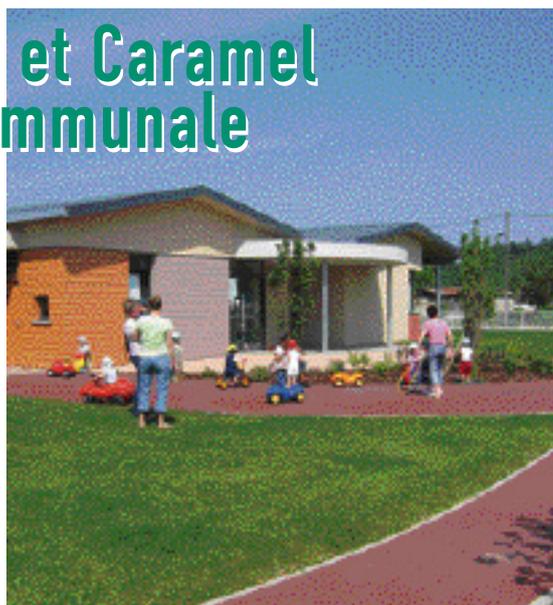
Deux pôles d'actions ont été définis : la création, l'aménagement et la gestion des crèches sur tout le territoire de la communauté d'une part, et la création et l'animation d'un **Relais d'Assistantes Maternelles**, d'autre part.

Ainsi, la gestion de la crèche Mousseline et Caramel a été transférée depuis le 1^{er} janvier à la Communauté de Communes.

Quelles conséquences pour vous, parents carbonnais ?

Votre interlocuteur, pour les demandes d'accueil à la crèche n'est plus la Mairie mais la Communauté de Communes (**05.61.90.80.70**).

Un dossier unique d'inscription, valable dans toutes les crèches du territoire (existantes ou en projet) et accessible à toute famille résidant sur le territoire de la Communauté de Communes pourra être retiré à l'hôtel de la communauté, en mairie ou directement à la crèche. Les demandes seront ensuite centralisées par un coordonnateur.



Bon à savoir :

- Aujourd'hui, il existe trois crèches gérées par la Communauté de Communes (Carbonne, Marquèves et Rieux) ; deux autres crèches intercommunales sont en cours de création, l'une à Montesquieu (20 places) et l'autre à Saint-Sulpice (25 places).
- **Le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.)** sera géré par un animateur/coordonnateur chargé de centraliser les informations afin de mieux répondre aux demandes des familles et de favoriser les liens et les échanges des assistantes maternelles entre elles.
- Le bulletin d'information de la Communauté de Communes **Ensemble N°24 de décembre 2006** consacre un volet complet sur le sujet. ●

Un nouveau service à la Mairie : achats et marchés publics

Les dispositions du code des Marchés Publics imposent aux collectivités territoriales une consultation de plusieurs fournisseurs à partir de 4 000 € d'achat ; les fournisseurs répondent à des publicités publiées sur des supports différents selon le montant prévisible de l'achat.

Ainsi, par exemple, pour l'acquisition de végétaux, de mobilier urbain ou divers matériels, la mairie lance un **Marché A Procédure Adaptée (MAPA)** affiché en Mairie, sur le site Internet de la ville et éventuellement dans la presse locale.

Les marchés plus importants – supérieurs à 90 000 € – font, en plus de la publicité locale, l'objet d'une publication dans le bulletin officiel national. Les engagements de plus de 230 000 € sont soumis à la mise en place d'un appel d'offres avec constitution d'une commission chargée d'examiner les réponses ; les publications doivent être locales, nationales et européennes.

La mise en place de ce nouveau service ne permet pas

seulement de répondre aux dispositions légales mais aussi de mieux prévoir le groupement des achats afin d'obtenir des prix plus compétitifs.

De plus, un suivi plus pointilleux des contrats de maintenance permettra une meilleure optimisation des parcs de matériels tels que photocopieurs, imprimantes, téléphonie, ceci dans le but de réaliser des économies supplémentaires.

Enfin, une assistance aux petites entreprises dans la rédaction très formelle et stricte des pièces à fournir pour répondre aux marchés publics est prévue. Cette aide apportée permettra aux petites entreprises, souvent freinées par les procédures, de répondre aux appels d'offres que lance la Mairie.



Corinne Bajot, chargée du service achats marchés publics depuis octobre 2006.

La trésorerie du Volvestre en place depuis janvier



La trésorerie du Volvestre intègre les activités des trésoreries de Carbonne, Rieux et Montesquieu dans les locaux actuels du Trésor public de Carbonne. Ceux-ci ont été aménagés de manière à recevoir les moyens matériels supplémentaires dans l'attente d'un relogement plus adapté dans les anciens locaux d'Emmaüs, prochainement rénovés. Le regroupement des moyens et des agents permet de mieux utiliser les compétences, d'assurer des spécialisations et de maintenir une bonne permanence de service. Par ailleurs, un nouveau dispositif dit « accueil finances » est expérimenté. Il offrira aux usagers la possibilité de traiter, à Carbonne, des questions fiscales qui nécessitaient, auparavant, un déplacement au Centre des Impôts de Muret. Notons que des permanences hebdomadaires à Rieux et Montesquieu sont assurées afin de tenir compte des difficultés liées à l'éloignement pour les administrés de ces deux communes.

Carbonne info services

Mairie

Place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
Ouvverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
14 h 30 à 17 h 30.
Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.
www.ville-carbonne.fr Courriel : contact@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03. Ouvert du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h 30 et l'après-midi sur rendez-vous.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél/fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel: service.culturel@ville-carbonne.fr.
Ouvverte le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h
et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15 h
à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11

Écoles

École maternelle H. Chanfreau : Tél. : 05 61 87 99 80
École élémentaire H. Chanfreau : Tél. : 05 61 87 85 59
Collège A. Abbal : Rte de Marqufave. Tél. : 05 61 98 45 10

Office de tourisme

32 ter, place de la République.
Tél./fax : 05 61 87 59 03
Courriel : ot.carbonne@wanadoo.fr

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 05 61 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr
Animation économique : tél. : 05 61 90 80 76.
Déchetterie (ouverte du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h
et de 14 h à 18 h.). Tél. : 05 61 87 80 81.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16
www.payssudtoulousain.fr

Musée Abbal

Tél. : 05 61 87 82 67

MJC-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 43 58.
Fax : 05 61 87 95 55. Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur RDV.
Tél. : 05 61 51 54 31.

Espace Formation

Permanence à la mairie tous les jeudis de 9 h à 12 h sur RDV.

Centre médico-social

Impasse des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

TREMLIN (Travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie, le mardi et le mercredi
de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h.

HANDI PRO31

Permanence à la mairie le 4^e mercredi de 14 h 30 à 17 h.

ACREF (Aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi à de 9 h à 12 h.

Caisse régionale d'assurance maladie/CRAM

Permanence les 2^e et 4^e jeudis du mois de 8 h 30 à 11 h 30.

Mutualité sociale agricole

Permanence à la mairie le 2^e jeudi du mois de 9 h à 12 h.

Assistante sociale agricole

4, rue Gambetta.
Permanence le jeudi de 9 h à 11 h. Tél. 05 61 87 01 61.

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h 30 à 17 h 30.

A.V.A.

Permanence à la mairie le 1^{er} vendredi de 9 h à 10 h.

ADASEA

Permanence à la mairie. le 2^e jeudi de 9 h à 12 h.

Perception

Rue du sculpteur Abbal. Ouvert jusqu'au vendredi 12 h.
Tél. : 05 61 87 84 99.

Centre des Impôts de Muret

Permanences : se renseigner à la mairie.

La Poste

Rue Gambetta. Tél. : 05 61 90 81 90.

EDF-GDF

Avenue de Toulouse. Tél. : 05 61 90 82 20.

SNCF

Tél. : 05 61 87 82 47.

Marché du terroir

À la halle centrale, tous les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30. (Halle à la volaille).

CAF

Un conseiller
peut vous recevoir.
Prendre
rendez-vous
au 05 67 77 44 06.

Site Internet : un label pour se connaître et être reconnu !

Les collectivités qui inscrivent une politique internet dans leur mission de service public sont invitées à participer chaque année aux Labels nationaux "Ville Internet" et "Territoire Interconnecté".

Ces Labels permettent à la collectivité locale d'évaluer et de montrer la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de tous pour l'intérêt général.

Le jury, composé d'experts, analyse les politiques menées par les collectivités sur la base de critères liés aux valeurs de citoyenneté active et de démocratie participative.

Ainsi le 4 décembre, le site de la ville de Carbonne a reçu une Arobase (@) au Label Ville Internet 2006. Les critères de sélection prennent en compte la politique globale de la collectivité en matière d'Internet citoyen (accès public ; services aux habitants ; démocratie, informations et débats ; mise en réseau des acteurs, administration électronique...).

Seules neuf villes ont été primées en Midi-Pyrénées.



URGENCES

- SAMU 15
- Gendarmerie 17 ou 05 61 87 83 17
- Service d'incendie et de secours 18
- Médecins de garde 05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33
- Services des Eaux et de l'Assainissement 06 83 88 17 18